

**BUREAU D'AUDIENCES PUBLIQUES  
SUR L'ENVIRONNEMENT**

ÉTAIENT PRÉSENTS : **Mme MARIE-EVE FORTIN, la présidente**  
**M. GEORGES LANMAFANKPOTIN, le commissaire**

**AUDIENCE PUBLIQUE  
PROJETS DE PARCS ÉOLIENS SAINT-PAUL-DE-MONTMINY ET  
DE LA FORÊT DOMANIALE DANS LA MRC DE MONTMAGNY**

---

**DEUXIÈME PARTIE**

---

**VOLUME 2**

---

Séance tenue le 9 juillet 2025, à 13 h 30  
Sous-sol de l'église Saint-Thomas de Montmagny  
145, rue Saint-Jean-Baptiste Est et Webdiffusion

## TABLE DES MATIÈRES

### SÉANCE DE L'APRÈS-MIDI DU 9 JUILLET 2025

MOT DE LA PRÉSIDENTE..... 1

#### **PRÉSENTATION DES MÉMOIRES :**

M. ANDRÉ BERNIER..... 3

ASSOCIATION QUÉBÉCOISE DE LA PRODUCTION D'ÉNERGIE RENOUVELABLE (DM60)

M. LUIS CALZADO ..... 7

MARMEN INC. (DM43)

M. GUILLAUME ANGERS ..... 18

M. YVAN FLEURENT (DM17) ..... 22

M. MARTIN PELLETIER et Mme NATHALIE CÔTÉ (DM74.2) ..... 37

PAUSE

REPRISE

#### **PRÉSENTATION DES MÉMOIRES :**

M. DAVID GOTTI (DM74) ..... 53

MRC DE MONTMAGNY (DM70)

Mme NANCY LABRECQUE, M. FRÉDÉRIC JEAN, M. DANIEL RACINE ..... 64

MUNICIPALITÉ DE SAINTE-APOLLINE-DE-PATTON (DM37ET DM37.1)

Mme SONIA GAGNÉ et M. BRUNO GAGNÉ ..... 75

---

**SÉANCE DU 9 JUILLET 2025**  
**SÉANCE DE L'APRÈS-MIDI**  
**MOT DE LA PRÉSIDENTE**

5 **LA PRÉSIDENTE :**

Alors, bonjour. Bienvenue à la deuxième séance de la deuxième partie de l'audience publique sur les *Projets de parcs éoliens Saint-Paul-de-Montminy et de la Forêt Domaniale dans la MRC de Montmagny*.

10

Tout d'abord, merci de bien vouloir mettre vos cellulaires et autres appareils électroniques en mode sourdine. Aussi, je souhaite vous informer que la prise de photos et de vidéos est interdite au regard du droit au respect de la vie privée. Les médias et une personne de notre équipe y sont cependant autorisés. Ces photos pourraient être utilisées pour diverses publications du BAPE. Si vous ne consentez pas à être photographié aujourd'hui, je vous invite à le mentionner à la table d'accueil, à l'arrière de la salle.

15

Je demanderais maintenant aux personnes qui se sont inscrites pour prendre la parole et qui doivent intervenir cet après-midi de se présenter au secrétariat à l'arrière de la salle pour aviser la coordonnatrice de leur présence. Merci à celles qui l'ont déjà fait. Cela nous permettra de respecter l'ordre d'inscription.

20

Les personnes qui ne sont pas inscrites pourront tout de même s'exprimer devant la commission à la fin de la séance. Cependant, nous n'avons qu'une seule place de prévue à cet effet, compte tenu du nombre d'inscriptions. Pour celles qui sont sur place, il suffit de s'inscrire au registre à l'arrière de la salle. Les gens qui nous suivent à distance peuvent quant à eux remplir le formulaire prévu à cet effet dans la page du mandat de la commission sur le site Web du BAPE ou téléphoner au 1 800 463-4732, poste 6. Les intervenants et intervenantes seront appelés par ordre d'inscription.

25

30

Donc, cet après-midi, nous avons neuf inscriptions et le temps alloué pour chaque intervention est de 15 minutes. Je tiens à préciser qu'au besoin, mon collègue et moi échangerons avec les intervenantes et les intervenants afin de préciser leur point de vue.

35 Avant de laisser la parole à notre premier participant, voici quelques rappels importants.  
D'abord, tous les propos de cette deuxième partie, comme ceux de la première, sont enregistrés et  
les transcriptions seront disponibles dans environ une semaine au Bureau et sur le site Web du  
BAPE. Deuxièmement, tout comme les initiateurs des projets et les personnes-ressources, vous  
40 avez la possibilité de rectifier des faits mentionnés dans le mémoire ou la présentation d'un  
participant ou d'une participante.

Une rectification à l'endroit d'un mémoire ou d'une opinion verbale se limite à corriger les  
inexactitudes démontrées, comme une erreur de date ou de quantité, une fausse référence ou une  
citation erronée. Il n'est donc pas question ici de se prononcer sur la justesse ou la suffisance d'une  
45 analyse ou d'une opinion.

Pour vous prévaloir de ce droit de rectification, vous devez vous inscrire au registre à  
l'arrière de la salle ou à distance en remplissant le formulaire prévu à cet effet dans la page du  
mandat de la commission sur le site Web du BAPE ou en appelant au 1 800 463-4732, poste 6.  
50 Vous serez invité à prendre la parole à la fin de la séance. Vos propos devront être brefs et factuels.  
Les rectifications pourront également se faire par écrit au cours de la prochaine semaine, au plus  
tard le mercredi 16 juillet prochain.

Également, je vous rappelle qu'aucune manifestation, aucune remarque désobligeante,  
55 aucun propos diffamatoire ou attitude méprisante ne sera tolérée dans la salle, et ce afin d'assurer  
un climat serein et respectueux pour tous les participants et participantes.

Enfin, votre opinion à l'égard de nos services est importante et c'est pourquoi je vous invite  
à prendre quelques minutes pour répondre à un court questionnaire sur le sujet. Pour les personnes  
60 en salle, vous pourrez vous procurer le formulaire à l'accueil. Pour les gens à distance, vous le  
trouverez dans notre site Web sur la page du mandat de la commission. À noter que ce sondage  
préservera votre anonymat.

Alors, j'invite maintenant notre premier participant à l'avant, monsieur André Bernier. À votre  
65 guise. Bonjour, monsieur Bernier.

70

---

PRÉSENTATION DES MÉMOIRES

---

75

**M. ANDRÉ BERNIER (DM56)**

**M. ANDRÉ BERNIER :**

Bonjour.

80

**LE COMMISSAIRE :**

Bonjour.

85

**LA PRÉSIDENTE :**

Alors, vous disposez de 15 minutes.

90

**M. ANDRÉ BERNIER :**

Pardon?

95

**LA PRÉSIDENTE :**

Vous disposez de 15 minutes pour faire votre présentation.

100

**M. ANDRÉ BERNIER :**

Je ne suis pas sûr si je vais prendre 15 minutes, mais je vais vous exposer mon intérêt pour le projet dans notre région.

Alors, mon nom est André Bernier, je suis natif de Sainte-Apolline et j'y ai vécu... j'y suis retourné pour ma retraite, depuis 10 ans que je suis de retour dans la région. Qu'est-ce que je vous dirais?

105 **LA PRÉSIDENTE :**

Prenez votre temps, là.

110 **M. ANDRÉ BERNIER :**

Hum, hum. J'ai quitté Sainte-Apolline à 11 ans pour mes études et je suis revenu à la fin de mes études, à La Pocatière. J'ai été trois années comme employé à la Coopérative de gestion forestière des Appalaches, qui risque d'être un partenaire majeur dans vos projets et pour lequel j'ai bien aimé travailler, compte tenu de leur intérêt non pas pour l'exploitation forestière, mais l'intérêt à préserver la ressource et d'y ajouter des travaux d'aménagement et aussi se préoccuper du travailleur forestier, qui est le coopérateur.

115  
Après ces trois années-là, je suis resté à Sainte-Apolline comme directeur de la Caisse populaire Desjardins de Sainte-Apolline. Alors, j'y ai entrepris, là, mon implication dans le milieu, puis mon travail pour Desjardins a duré, à Sainte-Apolline, deux ans, mais 30 ans ensuite à couvrir un peu les caisses populaires de toute la province en termes de soutien au développement de Desjardins.

120  
J'ai terminé au Kamouraska pour les 10 dernières années, puis ensuite, j'ai occupé un petit emploi au CLD du Kamouraska pour la promotion du développement bioalimentaire. On connaît les anguilles et l'agneau du Kamouraska, mais on a développé une expertise au niveau de l'écotourisme, c'est-à-dire l'intérêt pour les champignons forestiers.

125  
Alors, avec le Biopterre et le Cégep de La Pocatière, on a créé une AEC pour l'identification, la cueillette, le traitement et la mise en marché du champignon forestier, ce qui est une... un beau leadership au Québec parce que ça n'existait pas beaucoup. Et le projet continue et se porte bien.

130  
Donc, l'accès aux forêts publiques et privées, pour moi, c'est important de préserver ça.

135 Mon intérêt pour l'éolien? Nous avons beau vous de dire que... c'est en 85, dans mon  
voyage de noces, où je suis allé en Hollande, où j'ai vu des moulins à vent et je me suis intéressé.  
C'est un petit peu... j'avais d'autres choses à faire à cette époque-là. Mais, par contre, dans les  
140 dernières années, j'ai un frère à Sainte-Apolline qui est camionneur... qui était camionneur forestier,  
qui est devenu camionneur spécialisé. Et il a camionné des tubes et des pales d'éoliennes dans  
les chantiers en Gaspésie, à Murdochville surtout et en Baie des Chaleurs, et je suis allé visiter  
quelques chantiers et j'ai trouvé que c'était une... un développement qui méritait d'être encouragé  
et développé. Et j'ai bien aimé l'énergie verte que représentaient les projets éoliens.

145 En 2015, j'étais presque retraité, mais j'ai acheté une érablière à Saint-Paul-de-Montminy,  
une érablière de 6 000 entailles où, à la fin de mon année d'exploitation, des gens de Kruger sont  
venus me présenter un intérêt à faire partie de leur projet d'expansion. Alors, j'ai vraiment  
approfondi plus mon intérêt pour les projets éoliens, surtout dans notre région, compte tenu de  
ceux qu'il y avait à Buckland et à Saint-Philémon. Et j'ai trouvé que les expertises étaient très  
150 professionnelles et intéressantes. C'était pour le... plus le haut du comté.

Maintenant, j'ai participé à la plupart des petites réunions que les firmes d'éoliennes ont  
faites à Saint-Paul, à Sainte-Apolline et j'ai été agréablement surpris que EDF me demande de faire  
partie du comité de suivi pour leur projet. Donc, mon intérêt est très favorable au projet, et surtout,  
je suis membre de ce comité de suivi là.

155 Les préoccupations que j'avais, on les a déjà retraitées et les réponses des professionnels  
de EDF m'ont convaincu que ça valait à la peine vraiment d'appuyer ce projet-là, soit celui de Kruger  
ou soit celui de EDF. Je pense que vous supervisez les... il y aura les deux dans notre MRC, et  
c'est tant mieux.

160 Moi, j'ai trouvé que, pour avoir travaillé à Kamouraska aussi, un partenaire avec ces  
projets-là qui s'appelle l'Alliance de l'Est, qui est drôlement important pour les retombées  
économiques et la redistribution des profits, c'est vraiment... Je l'ai connu au Kamouraska. Il n'y  
avait pas d'éoliennes, et pourtant, il y avait des retombées parce que l'Alliance de l'Est avait une  
165 entente avec diverses MRC. Et ça, ça m'a paru très positif de redistribuer, mais un peu plus large  
que simplement aux municipalités qui avaient des éoliennes sur leur territoire.

170

Alors, comme je vous disais, je suis amateur de chasse, de pêche, de mycologie. C'est très... mes préoccupations, je les ai adressées à l'époque, à Kruger, et maintenant à EDF, et les réponses sont très... Pour moi, je suis rassuré. Je trouve ça important.

175

J'ai pu visualiser, dans diverses municipalités, que les retombées d'un projet éolien sont importantes pour les citoyens, pour la municipalité. Puis dans ce sens-là, je vous annonce que je suis très favorable à ce projet.

Avez-vous des questions, des commentaires?

**LA PRÉSIDENTE :**

180

Merci, monsieur Bernier, pour votre présentation puis pour votre mémoire. Je me permettrais une question, peut-être, pour clarifier peut-être votre propos.

185

Quand vous nous parlez que vous avez été sur le comité de suivi, vous avez participé à une première rencontre du comité de suivi, là, avec EDF, puis que vous avez pu faire part de vos préoccupations, c'est quoi la nature de vos préoccupations que vous avez partagées, à ce moment-là?

**M. ANDRÉ BERNIER :**

190

Bien, un petit peu... je veux dire, les préoccupations... Est-ce que les chemins forestiers vont être accessibles? Est-ce qu'il y a la pollution visuelle ou auditive qui pourrait nous affecter? Est-ce qu'on va respecter aussi les déplacements, exemple, de la faune ou de la flore, si jamais il y a des secteurs qui... concernés par l'exploitation qui feraient que... que ça soit le gibier ou... les truites, elles se déplacent moins, mais les lacs peuvent être perturbés par les opérations.

195

Puis là-dessus, j'ai trouvé qu'il y avait une conscience écologique très très importante pour ça.

200

**LA PRÉSIDENTE :**

205 Ça fait que vous avez obtenu réponse à vos préoccupations, puis vous êtes rassuré pour la suite, c'est ce que je comprends?

**M. ANDRÉ BERNIER :**

210 Oui oui. Puis on en a d'autres sur la table. On en a mis, là, pour les prochaines rencontres et la réception est très professionnelle et le traitement de ça aussi. Alors, ça me rassure. Il y aura encore des champignons sur la Forêt Domaniale pour les prochaines années.

**LA PRÉSIDENTE :**

215 Très bien, merci. Merci beaucoup, monsieur Bernier, pour votre participation. Bon après-midi à vous.

**M. ANDRÉ BERNIER :**

220 Merci.

**LA PRÉSIDENTE :**

225 Je vais inviter maintenant monsieur Luis Calzado. Il est à distance, donc on va l'avoir avec nous par vidéo. L'Association québécoise de la production d'énergie renouvelable.

**M. LUIS CALZADO**

**ASSOCIATION QUÉBÉCOISE DE LA PRODUCTION D'ÉNERGIE RENOUVELABLE (DM60)**

230 **M. LUIS CALZADO :**

Oui, bonjour, Madame la présidente. Est-ce que vous pouvez m'entendre?

235

**LA PRÉSIDENTE :**

Oui, on vous entend bien. Bonjour, monsieur Calzado.

240 **LE COMMISSAIRE :**

Bonjour.

245 **M. LUIS CALZADO :**

Bonjour, Madame la présidente, Monsieur le commissaire. En premier, je voudrais vous remercier cet après-midi de me permettre de m'exprimer sur le parc éolien Saint-Paul-de-Montminy et la Forêt Domaniale.

250 En premier, je voudrais me présenter. Mon nom, c'est Louis Calzado. Je suis le président-directeur général de l'Association québécoise de la production d'énergie renouvelable. Rapidement, qui on est? On est une association active au Québec depuis 30 ans. On représente les producteurs, les équipementiers, les entreprises, les biens et services du secteur de l'écosystème des énergies renouvelables.

255 Notre mission est de favoriser un environnement d'affaires optimal à la production indépendante des énergies renouvelables et maximiser la contribution de chacune des filières pour réaliser la transition énergétique. Alors, de notre côté, on est à l'écoute des intervenants du milieu, des responsables publics, des citoyens et aussi, en partie, dans plusieurs échanges, des échanges qui vont aider à la... au déploiement des énergies renouvelables, ici, au Québec.

260 Alors maintenant, peut-être, pour rentrer plus directement à... dans la technologie qu'on va utiliser dans les projets mentionnés aujourd'hui, l'éolien, un petit contexte canadien. Après ça, on pourrait aller dans le contexte québécois et, après ça, dans le... dans les deux projets.

265 Au Canada, comme vous savez, depuis 2023, l'énergie éolienne représente 6 % de la production électrique. Et ça veut dire qu'on est neuvième en puissance installée dans le monde. Neuvième, c'est quand même bien. Et comme vous savez, dans le monde, le renouvelable commence à se déployer à plus grande échelle, et on voudrait le faire ici, au Québec, aussi.

270 Aussi, il faut tenir en compte que l'éolien génère des retombées économiques qui sont  
significatives pour les communautés d'accueil. Ils vont créer des emplois directs ou indirects.  
Directs, que ça soit avec la construction des projets; indirects aussi avec ce que ça va attirer avec...  
en ramenant cette technologie. Ils vont contribuer aussi à des retombées municipales et à... et des  
275 propriétés foncières où ces projets pourront être installés. Et enfin, ils jouent un rôle très important,  
je dirais central même, dans ce qu'est l'objectif de neutralité carbone d'ici 2050.

Maintenant, si on va plus directement au Québec, le potentiel éolien est immense. C'est sûr  
que, pour l'instant, ce n'est pas la totalité qui est utilisée, mais il y a quand même des gisements  
éoliens très importants ici, au Québec, auxquels on pourrait faire appel pour les essais de transition  
280 énergétique. Maintenant, la combinaison de l'éolien avec l'hydro vont bien ensemble parce que  
c'est deux sources d'énergie renouvelable qui vont nous permettre de réaliser la décarbonation.

Maintenant, si on regarde aussi avec les objectifs gouvernementaux. Comme vous savez,  
Hydro-Québec a lancé son plan d'action 2035, un plan d'action 2035 qui est très ambitieux, qui a  
285 comme objectif de doubler la capacité de production d'électricité d'ici 2050, de tripler la production  
éolienne pour atteindre 10 000 mégawatts, 10 000 mégawatts qui vont aider à la transition  
énergétique.

Maintenant, il va falloir que cette... le déploiement éolien soit réalisé de façon intelligente et  
290 qu'il puisse être complémentaire et être intégré dans le réseau de transport et de distribution de  
l'Hydro-Québec.

Alors, comme je l'ai indiqué, l'énergie renouvelable est abondante ici, au Québec. Elle a un  
faible impact environnemental, elle peut donner des retombées économiques pour les  
295 communautés d'accueil, elle crée des emplois, elle nous aide dans la sécurité énergétique et elle  
peut aider dans... à dynamiser les communautés d'accueil qui vont recevoir les projets que...  
auxquels je parlerai un petit peu plus tard.

Maintenant, comme vous savez, on se retrouve pour parler des deux projets qui vont  
300 s'intégrer dans le plan d'action 2035 d'Hydro-Québec. Comme vous savez, Hydro-Québec a lancé  
une stratégie éolienne qui est très ambitieuse. Très ambitieuse, mais qu'il faut le déployer pour, un,  
réaliser la transition énergétique et, numéro 2 aussi, pour pouvoir aider à ce que notre économie  
aille de l'avant, et aille de l'avant avec de l'énergie verte.

305 Alors maintenant, si on va du côté des projets. L'Association québécoise de la production  
d'énergie renouvelable, l'AQPER, qui a démontré son enthousiasme devant l'initiative des deux  
projets de parcs éoliens Saint-Paul-de-Montminy et Forêt Domaniale qui sont menés par Kruger et  
EDF, chacun d'eux a été réalisé en partenariat avec l'Alliance de l'énergie de l'Est, elle-même qui  
est composée par la majorité des MRC et des municipalités, allant de Montmagny aux  
Îles-de-la-Madeleine ainsi que les premières nations Wolastoqiyik Wahsipekuk.

310  
315 Maintenant, les deux projets de parcs éoliens Saint-Paul-de-Montminy et Forêt Domaniale  
s'inscrivent tous les deux dans le cadre de la transition énergétique du Québec et visent à monter  
la capacité de production éolienne de la province en installant 28 éoliennes cumulant 186  
mégawatts et 30 éoliennes cumulant 180 mégawatts. Et ils vont offrir une source d'énergie propre  
renouvelable, qui s'intégrera au réseau de transport d'Hydro-Québec.

320 Le parc éolien Saint-Paul-de-Montminy occupe le territoire de la Ville de Montmagny dans  
la Municipalité de Saint-Paul-de-Montminy, Notre-Dame-du-Rosaire et Sainte-Apolline-de-Patton  
dans la MRC de Montmagny. Le parc éolien de la Forêt Domaniale est construit sur le territoire des  
municipalités du Cap-Saint-Ignace, Sainte-Apolline-de-Patton et Notre-Dame-du-Rosaire et sur  
celui de la Ville de Montmagny, dans la MRC de Montmagny également.

325 Les parcs engendreront de nombreuses retombées économiques qui bénéficieront aux  
communautés locales et ces projets prévoient notamment des investissements et des contributions  
significatives dans la communauté durant les phases de développement et de construction de... et  
d'opérations de chacun des projets.

330 Pour le parc éolien Saint-Paul-de-Montminy, ce qui est prévu, c'est 6 227 \$ par mégawatt  
installé pour la durée de vie du projet. Ça veut dire, ça, c'est la quantité des retombées  
économiques qui seront prévues. Maintenant, si on calcule ça, on base à la quantité de mégawatts  
qui vont être installés de 196 mégawatts, cela représente environ 1,22 million par an, réparti entre  
les municipalités de Saint-Paul-de-Montminy, l'Alliance de l'énergie de l'Est et les promoteurs  
potentiels également qui sont partenaires dans le projet.

335 Maintenant, comme vous le savez, ce sont des projets qui sont développés avec des  
partenariats, des modèles d'affaires qui sont... qui doivent être impliqués parce qu'ils aident à ce  
que ces communautés puissent recevoir des retombées économiques. L'Alliance de l'énergie de

l'Est participe au bon fonctionnement du projet éolien et Saint-Paul-de-Montminy en est donc actionnaire à 25 %.

340

Maintenant, si on regarde le... qui est l'Alliance de l'Est, les membres de l'Alliance de l'Est vont recevoir les contributions, les retombées économiques des projets et ils vont permettre à ce que ces MRC et la première nation Wolastoqiyik, qui sont des membres de l'Alliance, puissent déverser ces bénéfices pour les citoyens et développer des activités dans leur communauté.

345

Maintenant, si on regarde du côté des emplois qui vont être créés, 250 emplois vont être créés pour... pendant la construction et trois... de trois à cinq emplois seront créés de manière permanente pendant l'opération du projet. Ça, c'est pour le premier projet.

350

Maintenant, si on regarde le projet qui est développé dans la Forêt Domaniale. Maintenant, si on regarde, on fait l'analyse de la même manière, 5 700 \$ par mégawatt installé, ce qui veut dire que, bien il y aura des retombées économiques qui seront considérables là-dedans, aussi.

355

Maintenant, 180 mégawatts pour ce projet-là, ce qui représente 1,1 million pour la première année, et plus les 44 millions sur les 30 années d'opération du projet. Comme vous pouvez voir, ce sont des retombées économiques pour les communautés d'accueil qui vont... qui vont participer dans les projets et qui vont aider dans la transition énergétique.

360

Maintenant, si on va du côté des créations des emplois pour ce projet, c'est 250 emplois pendant la construction, et 10 emplois permanents pendant l'opération du projet.

365

Alors, pourquoi ces projets sont développés dans ces endroits-là? C'est parce que, comme je l'ai indiqué au début, il y a une bonne qualité des gisements éoliens, ce sont des endroits qui ont une acceptabilité sociale, qui se situent dans des endroits où il y a la disponibilité du réseau de transport d'Hydro-Québec et qui vont nous permettre encore, comme je l'ai indiqué, à pouvoir dynamiser ces communautés d'accueil.

370

En conclusion, de la part de l'AQPER, l'association que je représente, nous, on pense qu'ils répondent aux demandes énergétiques... ils vont répondre aux demandes énergétiques croissantes et s'inscrivent pleinement à la transition énergétique du Québec, ils génèrent des retombées économiques durables et équitables pour les collectivités et ils sont accompagnés par

la gestion responsable et... par des compagnies qui ont déjà développé des projets. C'est-à-dire, il y a une expertise qui va pouvoir être utilisée pour développer ces projets.

375 En somme, du côté de l'Association, on supporte le développement de ces projets et, avec la collaboration des communautés d'accueil pour pouvoir aider à la transition énergétique du Québec et ainsi pouvoir aussi améliorer notre économie aussi, ici, au Québec.

380 Merci beaucoup. Je suis prêt à répondre à vos questions.

**LA PRÉSIDENTE :**

385 Merci, monsieur Calzado pour votre présentation et pour votre mémoire. On en a pris connaissance. On a préparé quelques questions pour vous. Si vous permettez, je vais passer la parole à mon collègue.

**M. LUIS CALZADO :**

390 Oui.

**LE COMMISSAIRE :**

395 Bonjour, monsieur Calzado, et merci pour la présentation de votre mémoire. Très intéressant, pour les deux projets.

400 La première chose qui nous intéresse, c'est tout ce que vous faites pour approfondir un peu la compréhension des enjeux en essayant de démystifier un certain nombre de choses, un, des préjugés comme vous l'avez appelé dans votre mémoire, qui sont relatifs à la perception que les gens ont des impacts sur la santé, la question foncière, et caetera.

405 Ce qui nous intéresse, quand on prend le contexte actuel ou, de plus en plus, on a des éoliennes qui sont de grande puissance et de grande taille par rapport à ce que vous avez appelé « préjugés » par rapport à ces différents enjeux-là, qu'est-ce que vous prévoyez comme mobilisation de données, comme recherche à l'échelle du Québec, pour permettre d'établir un état de connaissance sur ces questions-là, pour permettre à ce que, lorsqu'on fait une évaluation

comme on est en train de faire maintenant, qu'on puisse véritablement éclairer la décision sur les projets?

410 Vous savez très bien, depuis 2003 que cette aventure-là du développement éolien a commencé, on ne peut pas dire véritablement qu'on dispose de données pour tirer des enseignements de ce que nous avons pu faire jusqu'à aujourd'hui. Qu'est-ce que vous prévoyez, en tant qu'association qui accompagne ce développement-là? Dites-nous ce que vous prévoyez pour établir cet état de référence, s'il vous plait.

415 **M. LUIS CALZADO :**

Alors, merci beaucoup pour la question. Je vous explique aussi avec le... un petit peu le parcours de carrière que j'ai.

420 J'ai commencé à travailler en énergie renouvelable depuis 2005, à réaliser tout ce qui est transition énergétique un petit peu partout dans le monde. C'est sûr que l'inconnu... la transition énergétique va beaucoup avec l'inconnu et beaucoup les questionnements des communautés d'accueil.

425 J'ai développé des projets... le premier projet éolien dans les îles du Galapagos, à San Cristóbal. Pourquoi les îles du Galapagos à San Cristóbal? C'était parce qu'il fallait qu'on démontre un endroit qui est très protégé et qu'on puisse le développer. Alors, on a réalisé ça.

430 Maintenant, je suis en poste ça fait deux ans, ici, au Québec, et ce qu'on fait, c'est qu'on est en train de remettre à jour les données sur les retombées économiques, les retombées économiques pour l'éolien, qui seront prêtes au mois de septembre, qui vont nous permettre de mieux présenter comment est-ce que les retombées économiques de l'éolien ont permis que les communautés d'accueil puissent se mettre de l'avant, les actions qui sont développées.

435 Ça, c'est une chose. L'autre chose aussi, c'est qu'on travaille dans tout ce qui est circularité des projets éoliens. Qu'est-ce que ça veut dire avec ça? Ça veut dire que, comme vous savez, la durée de vie des projets éoliens ou des éoliennes, c'est 20 ans. Les premiers projets qui ont été installés ici, au Québec, c'est en 2003, opérations en 2006, ce qui veut dire qu'ils vont arriver à terme en 2026.

440 Ce qui veut dire, avec ça, c'est qu'il faut qu'on commence à prévoir qu'est-ce que ça va...  
qu'est-ce qu'on va faire avec ces éoliennes. C'est sûr et certain, s'il y a une possibilité de prolonger  
la vie des éoliennes, idéal, on le fait. Maintenant, s'il faut aller et faire du recyclage, on travaille avec  
d'autres associations pour nous assurer que le recyclage puisse être fait d'une bonne manière.  
445 Comme ça, on prévoit tout le déploiement éolien qui est développé maintenant, pour que, à la fin  
de vie... en fin de vie d'opération des éoliennes, ça puisse rentrer encore dans les activités que  
notre société développe et qu'on puisse les utiliser et qu'il n'y ait pas des répercussions dans tout  
ce qui est le déploiement des énergies renouvelables.

450 L'autre chose qu'on réalise aussi, c'est comme je dis, c'est on essaie d'informer les  
communautés sur tout ce qui veut dire déploiement des énergies renouvelables, que ça soit éolien,  
que ça soit solaire ou tous les autres types de technologies qui vont pouvoir nous aider à  
décarboner notre société et nous aider à réaliser cette transition énergétique.

455 C'est sûr qu'on travaille avec Hydro-Québec. On est partenaire avec Hydro-Québec. Il faut  
s'assurer de mener de l'avant cette transition énergétique ensemble et de pouvoir cohabiter avec  
les milieux d'accueil où ces projets vont être développés.

**LE COMMISSAIRE :**

460 OK. Mais si on prend des enjeux spécifiques, par exemple, comme les effets des infrasons.  
Si on prend des questions, on va dire psychosociales, par exemple, qui reviennent souvent  
lorsqu'on commence par parler de développement éolien, sur lesquels on semble avoir des zones  
d'ombre où on ne voit pas très clairement, il n'y a pas de données très exactes, il n'y a pas trop de  
consensus sur un certain nombre d'approches. Même les questions liées aux distances  
465 séparatrices.

470 Mais vous, en tant qu'association, pour pouvoir éclairer la décision, mais qu'est-ce que vous  
prévoyez pour que désormais, on dise qu'on a des données qui sont validées par la science et qui  
sont sérieuses, à partir desquelles on peut désormais dire : la distance séparatrice qu'il faut pour  
des éoliennes de telle taille et de telle puissance, ça va être celle-ci?

Parce que, dans différents contextes, et spécifiquement dans les contextes qui sont les nôtres, on les a, on les connaît. Et c'est pareil pour les effets des infrasons qui ne sont pas aujourd'hui couverts par le travail que nous faisons.

475

**M. LUIS CALZADO :**

Hum, hum.

480

**LE COMMISSAIRE :**

Et ensuite, il y a aussi les impacts psychosociaux. Vous, en tant qu'association, vous faites quoi pour établir cette base de référence, étant donné qu'on ne peut pas demander ou on n'a jamais demandé à des projets spécifiques d'établir cette base de référence là, cet état de connaissance à l'échelle du Québec.

485

Est-ce qu'il y a des impacts sur la santé? Est-ce que vous envisagez, par exemple, commander ou travailler avec des chaires de recherche pour faire une étude épidémiologique à l'échelle du Québec pour savoir : est-ce qu'il y a véritablement des effets sur la santé ou non? Qu'est-ce que vous prévoyez?

490

Ce serait intéressant que vous me disiez est-ce qu'il y a quelque chose comme ça dans votre pipeline ou vous envisagez quand même le faire.

495

**M. LUIS CALZADO :**

Du côté de l'Association, on travaille avec le... ça sera le ministère de l'Énergie le meilleur ou le ministère de l'Environnement, dans les différents groupes de travail en ce qui concerne, par exemple, la distance...

500

**LE COMMISSAIRE :**

Séparatrice?

505

**M. LUIS CALZADO :**

... des parcs et des éoliennes. Voilà, on travaille avec eux.

510 Ce que nous, on fait comme association, c'est de collecter les données des différents projets qui sont développés dans le monde, et ainsi de pouvoir aussi nous assurer d'avoir la position des membres en ce qui concerne les références qu'on a eues d'autres projets qui sont développés ou bien au Canada ou dans le reste du monde.

515 Comme j'ai dit, dans tout ce qui est la protection des espèces menacées, on travaille aussi avec le ministère de l'Environnement pour pouvoir présenter, avec les membres, les différentes technologies qui sont utilisées dans d'autres endroits, et ainsi de pouvoir informer les différents ministères et les assurer que, bien, la cohabitation, ça soit... autres que parc et parc, que ça soit pour protéger les espèces menacées, soit fait d'une bonne manière et ainsi pouvoir aider à installer  
520 ces nouvelles technologies. Et numéro 2, aussi, bien de pouvoir protéger les endroits où ces éoliennes sont installées.

**LE COMMISSAIRE :**

525 OK, j'aurais... Merci pour votre réponse. J'aurais une dernière question pour vous.

En conclusion de votre mémoire, vous considérez, en ce qui concerne surtout le parc éolien de la Forêt Domaniale, vous considérez que grâce aux innovations technologiques -- je vous cite :

530 « Les éoliennes d'aujourd'hui sont plus performantes, plus discrètes et mieux intégrées dans leur milieu. »

Donc, je vous prends un peu au mot et je voudrais que vous m'expliquiez un peu, que vous élaboriez un peu sur la manière dont ces innovations-là, dont on vient par ailleurs de discuter, apportent une meilleure intégration des éoliennes à leur milieu d'insertion. Pendant que tout le monde dit que c'est trop haut, c'est trop fort, vous trouvez que, au contraire, cela permet une  
535 meilleure intégration. Est-ce que vous pouvez nous expliquer davantage pour qu'on comprenne tous?

540 **M. LUIS CALZADO :**

Hum, hum. C'est sûr que la technologie, elle a évolué. Pas seulement du côté des éoliennes, mais aussi du côté des analyses, des... de où est-ce que les éoliennes doivent se situer. Aussi, côté météorologique, ça a évolué. Ce qui nous permet, c'est que, bien, les dispositions d'où est-ce que ces éoliennes sont situées, elles puissent permettre une meilleure... une production plus efficace et, en même temps, bien avec moins des éoliennes.

545 Ça, c'est... moi, je pense que c'est très important. L'autre chose aussi, c'est la... tout ce qui est côté de mesurer la hauteur où est-ce que ces éoliennes doivent se situer pour pouvoir nous assurer que, bien, il y ait une production avec moins d'éoliennes, et aussi, bien, que le type des générateurs qui sont utilisés, bien ils puissent être de... ils soient plus efficaces et ils puissent produire la quantité d'énergie qui va pouvoir être intégré au réseau de transport d'Hydro-Québec.

550 **LE COMMISSAIRE :**

555 Merci beaucoup, monsieur Calzado. Merci pour votre participation à nos travaux.

**M. LUIS CALZADO :**

560 Merci beaucoup.

**LA PRÉSIDENTE :**

565 Merci, monsieur Calzado. Bon après-midi.

**M. LUIS CALZADO :**

Bon après-midi. Au revoir.

570 **LA PRÉSIDENTE :**

Je vais appeler maintenant monsieur Guillaume Angers à la table à l'avant.

**M. GUILLAUME ANGERS**  
**MARMEN INC. (DM43)**

575

**LA PRÉSIDENTE :**

Bonjour, monsieur Angers.

580

**M. GUILLAUME ANGERS :**

Bonjour.

585

**LE COMMISSAIRE :**

Bonjour.

590

**M. GUILLAUME ANGERS :**

Bon, je suis ici aujourd'hui pour résumer le mémoire qu'on a soumis. Donc, mon nom est Guillaume Angers, je représente Marmen. Marmen, on est une compagnie familiale manufacturière, principalement dans le domaine de l'énergie, des composantes de l'énergie. Environ 1 000 employés; 700 au Québec, 300 aux États-Unis.

595

Évidemment, on est surtout connus dans le milieu pour la production de tours d'éoliennes qu'on fait à Matane et à Trois-Rivières. La compagnie... l'histoire de la compagnie en une minute : ça fait plus de 50 ans qu'on est en opération. On a débuté dans le secteur de l'éolien en 2002 à produire des tours pour l'exportation. Il n'y avait pas de marché local à l'époque.

600

À partir de 2006, on a rajouté l'usine de Matane pour répondre aux critères de contenu régional des appels d'offres de l'époque. Donc, en gros, Matane a fourni la totalité des tours d'acier du Québec de l'époque, et en exportation aussi. Puis Trois-Rivières a toujours historiquement travaillé en exportation.

605

Jusqu'à il y a quelques années, des nouvelles réglementations américaines très restrictives en termes de contenu local américain a coupé notre marché d'exportation. Puis à l'époque, il n'y

610 avait plus de projets au Québec non plus, donc on a stoppé pendant environ une année la production de tours au Québec. Avec les projets qui repartaient, on a réussi à redémarrer les activités de production de tours d'éoliennes.

615 Donc, à Matane, aujourd'hui, on est environ 140 employés à produire le premier projet important, le PPAW, pour le turbinier Vestas avec un autre développeur. Et pour l'usine de Trois-Rivières où on a réussi à avoir des premiers contrats, on est à redémarrer actuellement les activités de production de tours d'éoliennes à Trois-Rivières également.

620 Cette collaboration-là est avec Vestas et Nordex, donc les deux turbiniers ou deux usines. Mais principalement Vestas... bon, PPAW, ça a été annoncé récemment aussi que, pour le projet Haute-Chaudière, qui est aussi un projet d'EFD, les tours seront produites à Trois-Rivières également. Donc, il y a une bonne lancée avec principalement le turbinier Vestas, et sur les autres projets d'EFD également.

625 Le projet Forêt Domaniale, pour nous, il s'insère très bien dans cette relance-là des activités. Selon les échéanciers qu'on peut voir, la production de ces 30 tours-là, qui serait prévue à Matane, serait pour la fin 2026, 2027 et supporterait les 140 emplois pour une bonne partie de l'année. Donc, pour nous, c'est important, ça se cadre bien dans la séquence de projets. Ça fait que, pour le projet de Forêt Domaniale, c'est comme ça que c'est prévu.

630 Depuis le début, on a vu autant avec EDF -- et Vestas, leur turbinier attiré -- une très grande proactivité à s'assurer des retombées. Ça a permis le redémarrage, là. Ce n'est pas facile repartir une usine. On ne le repart pas juste pour un projet. Donc, dès l'année passée, avec la série de projets possibles, on a réussi à bâtir un plan de réembauche, de remise en cadence, qui est en grande partie grâce au turbinier Vestas, là, qui est le turbinier sélectionné ou, du moins, prévu sur le projet Forêt Domaniale.

635  
640 Donc, pour nous, donc pour les employés de Matane, pour la continuité des activités, on est fiers de le supporter. C'est à l'extérieur des activités qui se font naturellement au Québec, la construction et autres. La production de la tour d'éolienne, c'est l'élément le plus significatif en termes de valeur unique, mais surtout qui peut se faire au Québec, mais aussi en termes d'empreinte environnementale. Ça ne fait pas partie des critères de sélection des appels d'offres

d'Hydro-Québec qu'il y a eu, mais produire une tour au Québec, c'est un gros impact en réduction de l'empreinte carbone totale de deux raisons principales.

645 Donc, l'acier utilisé, nous, au Québec, c'est un gros impact sur l'empreinte carbone, le type d'acier. Donc nous, on est capables d'utiliser un acier qui a une plus faible empreinte que l'acier typiquement utilisé en Asie. Notre compétition est asiatique pour la production de tours. Et le transport maritime, qui est une autre composante significative de l'empreinte carbone d'un projet.

650 On a une analyse de cycle de vie, dans notre mémoire, là, qui démontre ce calcul-là, fait par une firme externe, et c'est significatif. Donc, on supporte entièrement le projet, autant côté développeur que turbinier, très proactif. Puis, pour nous, ça aide beaucoup à garder cette stabilité d'emploi puis une vision future pour réinvestir dans les usines.

655 Est-ce que vous avez des questions?

**LA PRÉSIDENTE :**

660 Tout d'abord, merci pour votre présentation, pour votre mémoire. Oui, peut-être une ou deux questions d'éclaircissement...

**M. GUILLAUME ANGERS :**

Oui.

665 **LA PRÉSIDENTE :**

670 ... si vous le permettez, là. Bien, vous l'avez abordé. Vous considérez que l'obtention du contrat de fabrication de tours pourrait permettre un maintien, là, à long terme des activités de la division de Matane.

Quand vous dites « à long terme », là, vous avez dit un an, mais j'imagine que la fenêtre est plus... plus grande que...

675

**M. GUILLAUME ANGERS :**

Oui. Donc, pour un projet de 30 tours comme Forêt Domaniale, on parle d'un peu plus que deux tiers d'une année de production. Ça fait que, pour nous, c'est significatif, là. Donc, pendant sept à huit mois, les 140 employés vont travailler à temps plein sur ce projet-là. Exact.

680

**LA PRÉSIDENTE :**

OK. Donc aussi, quand vous parlez... bien, ça m'amène à ma deuxième question, juste pour éclaircir, là. Vous disiez que vous alliez consolider, là, les 150 emplois. Donc, ça va être 150 emplois attirés à la fabrication des tours pour le projet de Forêt Domaniale uniquement, là?

685

**M. GUILLAUME ANGERS :**

Absolument.

690

**LA PRÉSIDENTE :**

C'est des (inaudible).

695

**M. GUILLAUME ANGERS :**

Oui, pendant cette période de temps, exact.

700

**LA PRÉSIDENTE :**

Très bien. Merci, ça éclaircit le tout pour moi. Donc, ça va? Merci beaucoup, monsieur Angers...

705

**LE COMMISSAIRE :**

Merci.

**M. GUILLAUME ANGERS :**

710

Merci.

**LA PRÉSIDENTE :**

715

... de votre participation. Bon après-midi.

Je vais inviter, maintenant, monsieur Yvan Fleurent, à la table à l'avant. Je me suis trompée, il n'est pas en salle. Monsieur Fleurent est à distance, donc on va l'accueillir au téléphone. Téléphonie.

720

Donc, monsieur Fleurent, est-ce que vous êtes avec nous?

**M. YVAN FLEURENT (DM17)**

725

**M. YVAN FLEURENT :**

Oui. M'entendez-vous?

**LA PRÉSIDENTE :**

730

Ah oui, on vous entend très bien, monsieur Fleurent. Bonjour.

**M. YVAN FLEURENT :**

735

Parfait. Bonjour, Madame la présidente, Monsieur le commissaire.

**LE COMMISSAIRE :**

740

Bonjour.

**M. YVAN FLEURENT :**

745 Je me présente aujourd'hui, c'est pour... Mon objectif, c'est de présenter un angle différent  
des valeurs mobilières... immobilières autres que les promoteurs qui nous présentent des valeurs  
municipales. L'angle abordé sera celui du propriétaire occupant via la... ce qu'on pourrait appeler  
la juste valeur marchande, qui est une valeur individuelle et non pas une valeur d'ensemble, comme  
l'évaluation municipale.

750

Maintenant, vous pouvez passer à la diapo numéro 2.

Pour venir supporter la juste valeur marchande, quelques notions de droit.

755

**LA PRÉSIDENTE :**

Attendez un petit peu, monsieur Fleurent. On dirait qu'il n'y a pas de projection, là, de votre  
support visuel. Peut-être juste voir au niveau technique, là, si on est correct pour le partage du  
support visuel de monsieur Fleurent.

760

**M. YVAN FLEURENT :**

Ce n'est pas tellement grave parce que ça va rouler vite.

765

**LA PRÉSIDENTE :**

Je veux juste attendre un petit moment, monsieur Fleurent, juste pour...

**M. YVAN FLEURENT :**

770

Oui.

**Mme ANDRÉA ARISTIZABAL :**

775

Je suis désolée, Marie-Ève, nous n'avons pas de présentation, de support visuel pour  
monsieur.

**LA PRÉSIDENTE :**

Andréa, vous n'avez pas le DM17.1 que vous pouvez partager?

780

**Mme ANDRÉA ARISTIZABAL :**

Non, nous n'avons pas ce support.

785

**LA PRÉSIDENTE :**

Très bien, merci, Andréa. — Donc, monsieur Fleurent, on est désolés, mais on vous suit quand même, là. De toute façon, on a pris connaissance de votre...

790

**M. YVAN FLEURENT :**

Non, il...

795

**LA PRÉSIDENTE :**

... de votre mémoire.

800

**M. YVAN FLEURENT :**

... il n'y a pas de quoi.

805

**LA PRÉSIDENTE :**

On vous écoute.

810

**M. YVAN FLEURENT :**

C'est des choses qui arrivent.

**LA PRÉSIDENTE :**

Très bien, merci.

815 **M. YVAN FLEURENT :**

Bon. J'ai été rendu... je venais de... de vous dire l'objectif.

**LE COMMISSAIRE :**

820

Qu'il fallait considérer une juste valeur.

**M. YVAN FLEURENT :**

825

Oui, c'est ça. C'est que, dans le moment, dans tout projet éolien, le promoteur et... aborde toujours la valeur... les valeurs des propriétés sous l'angle municipal. Par contre, d'un point de vue de propriétaire, les valeurs, elles sont uniques, c'est-à-dire qu'elles sont propres au propriétaire, de façon individuelle.

830

Maintenant, quelques notions au niveau du *Code civil*. L'article 947, on lui... on y dénombre les attributs du droit de propriété : l'usus, le fructus et l'abusus. L'usus, c'est le droit d'user; le fructus, c'est le droit de jouir et l'abusus, de disposer. Ici, on va s'attarder principalement au fructus, le droit de jouir de la chose.

835

À considérer, d'un point de vue propriétaire, ça peut paraître comme étant un élément subjectif. On a entendu, selon les différents témoignages de mémoires déposés, qu'il pouvait y avoir des liens affectifs, il peut y avoir des liens de beauté, de lac, de décor, de paysage. Aussi, des liens de détente, de ressourcement, et caetera. Ça, on pourrait qualifier ça d'élément subjectif.

840

Par contre, quand les éléments subjectifs sont appliqués ou répartis à travers un groupe, exemple, un ensemble de résidents sur le bord d'un cours d'eau ou d'un lac, bien à ce moment-là, ça devient objectif parce que l'ensemble des propriétaires partagent les mêmes liens affectifs. À ce moment-là, on peut dire que ça devient objectif.

845 L'article 952 du *Code civil* qui dit : « Le propriétaire ne peut être contraint de céder sa propriété. » D'aucuns pourront qualifier le phénomène actuel d'expropriation déguisée. Par contre, les tribunaux sont quand même assez explicites là-dessus : ça risque d'être très difficile d'en faire la preuve. Par contre, je reviens à l'attribut du droit de propriété qu'est le fructus, le droit de jouir. Donc, au niveau de l'article 952, c'est une cession de droit, sauf est-ce qu'on pourrait croire que c'est une cession de droit sous la contrainte?

850 Page suivante. La date de l'avis de projet qui est le 16 novembre 2023, c'est la date officielle d'un lancement de projet. À partir du moment où il pourrait y avoir litige, la date de référence se trouve à être le 16 novembre 2023.

855 Diapo suivante. À partir de la date du 16 novembre 2023 -- vous conviendrez qu'on est rendus en 2025 -- c'est que, dans le moment, il y a déjà une anticipation qui s'exerce dans le marché.

860 Le comportement de l'acheteur potentiel. Aussitôt une réglementation mise en place favorisant la promotion d'un projet éolien, des options de servitude signées par les promoteurs et propriétaires terriens, même si ce projet n'est pas arrêté de façon contractuelle auprès des gouvernements ou de l'acheteur de la production éventuelle, juste la rumeur créée contamine le marché immobilier.

865 Quand je dis : « Contaminer », dit plus poliment, c'est que l'acheteur potentiel a déjà anticipé le marché. Là, il y a une diapositive, là -- vous ne la voyez pas. C'est que vous êtes un acheteur avisé. Vous avez une propriété, un lac.

**LA PRÉSIDENTE :**

870 On la voit maintenant, monsieur Fleurent. On a votre présentation, maintenant, sous les yeux.

**M. YVAN FLEURENT :**

875 OK, parfait. La page numéro 5, le choix numéro 1 d'un acheteur avisé vous la voyez à l'écran. C'est une résidence avec un lac. Toujours le même acheteur avisé, il a le choix numéro 2

880 avec l'éolienne dans le décor. Motivation des propriétaires riverains, éléments subjectifs : lien affectif, souvenirs d'enfance -- que j'ai énuméré tantôt -- le ressourcement, projet de retraite, les odeurs. Les bords de l'eau, là, ils ont chacun leur odeur propre, ils ont chacun leur couleur. Ressourcement, retour. Tantôt, j'entendais le premier intervenant qui disait qu'il avait fait un retour dans son village natal pour sa retraite. Bien, il y en a plusieurs qui sont dans la même situation.

885 Donc si... Puis là, je me répète, je le sais, mais c'est pour mettre l'emphase, c'est que, pour plusieurs, ces éléments-là, s'ils sont acceptés par un ensemble de citoyens, ça vient d'être des éléments subjectifs qui deviennent des éléments objectifs. Dans une juste valeur marchande, pour motiver une valeur, on doit se baser uniquement sur des valeurs ou des... pardon, sur des éléments objectifs.

890 La diapo numéro 7, c'est une diapositive qui réfère à une fiche technique qui est distribuée par l'UMQ. On y réfère une étude en France qui a été réalisée pour le compte de l'ADEME qui est l'agence, là -- excusez-moi l'acronyme, là -- mais l'agence, là, de la transition écologique ou quelque chose de semblable.

895 Ce qu'on dit, dans le résumé de l'étude, c'est que l'impact sur les prix immobiliers est de l'ordre de -1,5 % dans un rayon de 5 kilomètres autour de l'éolienne. Ce chiffre est à mettre au regard des marges d'erreur des estimations immobilières qui varient de plus ou moins 10 à 20 % sur un marché peu actif, tel que le marché en zone rurale. L'impact mesuré est comparable à celui d'autres infrastructures industrielles essentielles, bon, tours téléphone cellulaire, centrale thermique, et caetera. Les biens immobiliers situés à proximité des parcs éoliens restent des actifs.

900 Nous envisageons également explorer d'autres méthodes quantitatives, certainement de nature plus académique. Toujours en référence à l'étude de l'ADEME : Notre objectif est de venir combler les limites de la présente étude qui n'a pas généré de résultats précis dans la frange 500 mètres et 2 kilomètres des éoliennes, faute de quantité suffisante.

905 En termes statistiques, ce qu'on pourrait penser, interpréter, c'est que les écarts types sont exclus à cause d'un marché qui est trop faible. À ce moment-là, on est obligé d'exclure les écarts types pour venir valider l'étude. Maintenant, la fiche technique de l'UMQ le dit bien, mais en référence avec des notes de bas de page.

910

915 L'ADEME, elle, s'est tournée vers un mandataire qui est... bon, c'est en France, là. IACpartners qui l'explique bien sur son site Internet. Pour ceux qui consulteront le mémoire, là, vous allez pouvoir vous rendre à destination et dire que... et constater qu'on a beau dire que le marché, il varie seulement de 1,5, mais j'exclus les résidences entre 500 et 2 kilomètres. À ce moment-là, c'est comme si j'exclus tout riverain qui sont touchés, que ça soit, bon, lac Gosselin ou... l'autre, lac Colin -- puis je sais qu'il y en a d'autres.

920 La diapo suivante. C'est Michael McCann, qui est un évaluateur professionnel dans la région de Chicago. Lui, il évalue... bon, c'est en... ce n'est pas en métrique, là, mais à aller jusqu'à 2 miles, on peut penser qu'il y aurait une diminution des valeurs entre 25 et 40 %. Bon, là où ça nous amène, c'est que McCann, il propose une garantie de valeur de propriété, c'est-à-dire un fonds qui est alimenté par le promoteur, soit pour racheter les propriétaires situés à moins de... des zones limites -- ici, dans le cas, c'était 2 miles -- de toute éolienne « s'ils choisissent de déménager loin [du] ou des projets d'éoliennes et ne peuvent pas vendre à la valeur de leurs propriétés avant le projet ».

930 Donc, c'est une alternative qui est proposée. Pour valider l'alternative, c'est que McCann suggère aux promoteurs de s'assurer auprès d'un courtier -- il nomme, entre autres, la Lloyds -- et souligne que si la Lloyds n'était pas disposée à fournir une telle assurance, cela devrait convaincre le comté ici -- c'est américain, mais on pourrait dire la MRC -- que les actuaires professionnels de la gestion de risque trouvent ces projets trop risqués pour qu'ils puissent les assurer.

935 En d'autres mots, la charge du risque repose sur les occupants résidentiels et non sur les promoteurs. Toujours selon McCann, qui est un évaluateur professionnel.

À la diapositive suivante, le promoteur...

940 **LA PRÉSIDENTE :**

Monsieur Fleurent, juste à titre indicatif, il vous reste 3 minutes.

**M. YVAN FLEURENT :**

945 Ça va aller, je suis presque à la dernière diapositive.

**LA PRÉSIDENTE :**

Parfait, merci.

950 **M. YVAN FLEURENT :**

Les promoteurs affirment qu'il n'y a pas de baisse de valeur immobilière. Pourquoi ne peuvent-ils pas le garantir? Alors, ne pouvez-vous pas vous engager à garantir une valeur de propriété pour les citoyens propriétaires en cas de perte?

955

Où ça nous amène d'avoir un seul angle pour analyser? Puis quand je dis un seul angle, c'est toujours basé sur les valeurs municipales. Ça nous amène au judiciaire. Le seul angle de vision nous mène vers un cul-de-sac. La charge du risque repose uniquement sur le propriétaire et non sur les promoteurs. Dans d'autres juridictions, on a vu, là, des célèbres procès. Une éolienne ne se retourne pas chez le vendeur comme un simple produit de consommation. Le geste posé est perpétuel, un retour en arrière est impossible.

960

Je vous invite à consulter mon mémoire et je vous remercie de votre attention.

965 **LA PRÉSIDENTE :**

Merci, monsieur Fleurent. Je vous rassure, on en a pris connaissance, là, de votre mémoire.

**M. YVAN FLEURENT :**

970

Oui.

**LA PRÉSIDENTE :**

975

On a préparé quelques questions pour vous. Si vous permettez, je vais passer la parole à mon collègue.

980 **LE COMMISSAIRE :**

Merci. — Merci, monsieur Fleurent, pour votre mémoire. En tout cas, il apporte une dimension nouvelle à notre analyse et on voudrait essayer d'en saisir le contour. Mais avant tout...

985 **M. YVAN FLEURENT :**

Bon bien, tant mieux.

990 **LE COMMISSAIRE :**

Avant tout, j'aimerais savoir si vous êtes personnellement touché par les répercussions potentielles de ce projet-là, sur les valeurs de propriété? Est-ce que vous êtes personnellement touché?

995 **M. YVAN FLEURENT :**

Oui.

1000 **LE COMMISSAIRE :**

OK.

1005 **M. YVAN FLEURENT :**

Oui, mais pas dans... pas dans... pas au lac Colin ni Gosselin. Je suis exposé personnellement dans une autre région.

1010 **LE COMMISSAIRE :**

Dans une autre région. Donc, vous n'êtes ni résident du secteur de ce projet-là, vous n'êtes ni propriétaire de chalet là-bas, mais...

**M. YVAN FLEURENT :**

1015

Bien, c'est-à-dire moi, je suis un résident permanent d'une propriété sur le bord d'une rivière qui est touchée par un projet éolien.

**LE COMMISSAIRE :**

1020

OK. Alors donc, je comprends que, dans votre situation, vous avez probablement déjà discuté de questions de garantie de propriété, par ailleurs. Et peut-être que ça n'a pas été bien reçu, c'est ça?

**M. YVAN FLEURENT :**

1025

Bien moi, c'est une première participation à un BAPE.

**LE COMMISSAIRE :**

1030

OK.

**M. YVAN FLEURENT :**

1035

Et ailleurs, c'est sûr et certain que l'attrait d'un projet éolien dépasse toute entente avec les sommes d'argent impliquées et tous ceux qui peuvent en bénéficier. Donc, je reviens à ce que je disais tantôt dans une des diapositives, c'est que le partage du risque est inégal.

**LE COMMISSAIRE :**

1040

Revenons un peu aux attributs du droit de propriété.

**M. YVAN FLEURENT :**

1045

Oui.

**LE COMMISSAIRE :**

1050 Vous avez bien expliqué en détaillant ce que c'est que l'usus, l'abusus et le fructus. Je pense que vous avez mis beaucoup plus d'accent sur le fructus, à savoir le droit de jouir de la chose.

**M. YVAN FLEURENT :**

1055 Oui.

**LE COMMISSAIRE :**

1060 Et c'est ce droit-là que je voulais essayer de comprendre un peu avec vous.

**M. YVAN FLEURENT :**

1065 Oui.

**LE COMMISSAIRE :**

1070 La propriété qui est acquise dans un environnement donné ou bien qui est reliée à un paysage par exemple, est-ce que, lorsqu'on acquiert cette propriété-là, est-ce que ça fait automatiquement de l'environnement dans lequel on a acquis la propriété ou du paysage qui est adossé à cette propriété-là, est-ce que ça fait automatiquement partie intégrante du droit que vous avez de jouir de votre propriété, qui est probablement sur, disons, 1 200 ou 1 500 pieds carrés? Est-ce que c'en fait automatiquement partie, est-ce que ça devient une partie intégrante de votre propriété?

**M. YVAN FLEURENT :**

1080 Bon, la réponse que je vais vous donner est personnelle, là. Elle pourrait être considérée de façon différente par plusieurs personnes. Mais dans une démarche d'achat, moi, dans mon cas, je réfère aux gens qui ont dit qu'ils étaient la quatrième génération à occuper un lieu sur le bord du lac. Moi, je suis la quatrième... je ne suis pas la première... la quatrième, je suis la deuxième

génération. Mon fils, mes petits-enfants occupent le même lieu que moi, donc on est rendu à la quatrième génération sur le bord d'une rivière, pour ne pas la nommer : La Grande Rivière.

1085 La Grande Rivière, au Québec, on parle du fleuve Saint-Laurent. Donc moi, j'ai grandi avec  
cette image-là en tête, des techniques de famille et tout ça, donc pour moi, c'est subjectif. Parce  
que je suis imprégné de tous ces souvenirs-là, c'est plus fort que d'autres choses. Par contre, si  
mes voisins, exemple, on est une dizaine, douzaine, centaines, peu importe la quantité, qui  
partagent les mêmes images subjectives, à ce moment-là, ça devient objectif parce que le marché  
1090 va fixer le prix par la demande de tous ces gens-là qui veulent avoir un bord de l'eau, qui veulent  
avoir la quiétude du ressourcement et autres.

Donc, je ne sais pas si ça répond à votre question, mais moi, ma façon personnelle de  
l'interpréter, c'est comme. Ça fait que, comme quand on dit que la valeur municipale ne baissera  
pas; moi, j'ai fait l'analyse de mon secteur où j'ai 40 résidences touchées par le projet, sur le bord  
1095 d'une rivière. J'ai, en moyenne dans le passé, une transaction par année. Si je donne un prix X aux  
maisons -- on va y aller avec des unités qui se calculent bien -- 100 %, donc j'ai 40 maisons  
évaluées à 100 %.

Mais si, dans l'année... puis là, vous ne me voyez pas, là, mais j'ai une couleur de cheveux,  
1100 pour le peu qu'il me reste, là, qui est dans le très pâle. Ce qui veut dire que moi, demain matin, je  
peux tomber vulnérable, malade. Mon fonds de pension, c'est un peu ma maison; il vient d'être  
liquidé d'on va dire une trentaine de pour cent. Mais cette propriété-là, les arbres qui sont dessus,  
il n'y avait pas un arbre quand qu'on est arrivés. On les a plantés v'là 30 ans. Aujourd'hui, on a un  
couvert, une canopée. C'est tout ça qui fait que... c'est ce qui donne la valeur aux propriétaires et  
1105 non pas une valeur municipale.

Donc, si je viens noyer le poisson, exemple, moi, je vends à ma maison moitié prix. Sur 40  
résidences en évaluation municipale, je vous laisse faire le calcul, ça donne à peu près, au niveau  
de la référence, là, des unités foncières, ça donne à peu près 1.5 %. Ça fait que là, si je donne  
1110 200 000 \$ de valeur à 40 maisons, ça fait 8 millions. Moi, je vends la mienne 100 000 \$ de moins.  
C'est infime en pourcentage sur l'évaluation municipale.

C'est pour ça, tantôt, que je vous disais : Ça, ça vient appuyer un angle qui est différent.  
Par contre, si j'étais de l'autre côté de la barrière, promoteur, organisation municipale, bien les

1115 chiffres leur donnent raison, là. Je ne peux pas dire que les gens nous disent n'importe quoi. C'est juste l'angle qui est différent, l'angle d'analyse d'une situation.

**LE COMMISSAIRE :**

1120 Je comprends.

**M. YVAN FLEURENT :**

1125 Si j'arrive à ma dernière diapositive -- puis là, je réponds peut-être à une question qui n'est pas posée.

**LE COMMISSAIRE :**

1130 Je comprends. Je comprends votre point.

**M. YVAN FLEURENT :**

Le seul chemin au bout...

1135 **LE COMMISSAIRE :**

Oui.

**M. YVAN FLEURENT :**

1140 Le seul... on arrive dans un cul-de-sac. C'est le judiciaire qui peut régler ça. Puis au niveau du judiciaire, les avocats ne pourront pas se présenter avec des valeurs municipales, ils vont être obligés de se présenter avec des valeurs juste valeur marchande propre à l'objet, qui est une résistance en particulier.

1145

**LE COMMISSAIRE :**

1150

Bien, je comprends votre point et je vois très bien la différence que vous faites entre la valeur municipale et ce que vous appelez la valeur... la juste valeur marchande. Ce que j'essaie de comprendre à présent, c'est que vous avez donné l'exemple du lac. Le lac qui est là, vous avez votre propriété à côté.

1155

Ce que j'essaie de comprendre maintenant, c'est comment est-ce que ce lac qui est là et qui sera là demain, après-demain, qui était là probablement avant la première génération qui est venue s'y installer, comment est-ce que ce lac-là devient un attribut de votre droit de jouissance à votre propriété qui est à côté? Et, en lien...

1160

**M. YVAN FLEURENT :**

Bon, j'espère que je vais...

1165

**LE COMMISSAIRE :**

... en lien aussi avec ça, si vous permettez, pour pouvoir aller encore plus loin, comment est-ce que l'intersubjectivité de différents résidents autour d'un... on va dire d'une ressource commune, d'une ressource qui est partagée, en l'occurrence, dans le cas qui nous concerne, le lac, comment est-ce que l'intersubjectivité de différents résidents devient subjective? Devient, pardon, objective.

1170

Comment se fait le passage que vous expliquez? C'est vraiment pour comprendre le fructus dont vous nous avez parlé tantôt, ce droit de jouir de la chose qui vous appartient, qui est votre propriété, qui est votre acquisition.

1175

**M. YVAN FLEURENT :**

Au moment où j'ai acquis la résidence, je l'ai acquise pour des raisons qui ont été énumérées : local, la quiétude, le retour dans son pays d'enfance et autres. Du jour au lendemain, avec une réglementation, la situation change. Moi, je ne peux pas appuyer sur le bouton « revenir en arrière » puis éviter l'achat de la propriété.

1180

1185 Donc, je suis coincé dans un territoire que j'appelais qui est contaminé. Bon, le terme est peut-être fort, mais où le marché a déjà anticipé que l'acheteur potentiel de calme, de quiétude, d'odeur, de bord de l'eau et autres, à ce moment-là, tout ça disparaît. Donc oui, ça va se vendre encore, mais pas avec les mêmes motifs d'achat.

1190 Ça fait que là, à ce moment-là, exemple, je suis dans un quartier, je suis en ville, c'est des maisons attachées, elles sont toutes pareilles. La seule différence dans le quartier, c'est la couleur des portes. Bon, vous allez me dire : la couleur de la porte, c'est subjectif. Il y en a qui aiment le bleu, le vert, là, bon, et caetera.

1195 Par contre, si le marché nous fait la preuve que c'est les portes roses qui se vendent le plus, bien là, on passe d'une valeur subjective à une valeur objective parce que le marché a décidé que l'acheteur, c'est le rose. C'est dans ce sens-là le lien entre le subjectif et l'objectif. C'est que la somme de subjectivité devient objectif. Et pour faire une preuve de valeur, bien il faut y aller avec une motivation d'éléments objectifs.

1200 **LE COMMISSAIRE :**

Merci beaucoup, monsieur Fleurent, pour cet éclairage que vous nous apportez sur la valeur des propriétés. Et on vous souhaite...

1205 **M. YVAN FLEURENT :**

Bien, merci pour vos questions.

**LE COMMISSAIRE :**

1210 ... bonne fin de journée.

**M. YVAN FLEURENT :**

1215 Merci pour vos questions parce que ça nous amène à présenter notre mémoire sur un angle, là, qu'on n'aurait peut-être pas pensé.

**LE COMMISSAIRE :**

Merci à vous pour votre participation.

1220

**M. YVAN FLEURENT :**

Merci à vous et merci aux participants.

1225

**LA PRÉSIDENTE :**

Merci, monsieur Fleurent. Bon après-midi.

1230

Donc, on va passer à la prochaine participante. On m'informe qu'elle devrait être au téléphone, mais qu'il y aurait peut-être un petit délai, là, avant qu'on puisse la rejoindre, donc madame Louise Morand. Puis suite à madame Morand, nous allons prendre une petite pause de 15 minutes.

Madame Morand, on vous demanderait d'allumer votre micro.

1235

Donc, madame Morand, on m'indique, là, de vous dire de rester à l'affût, là, qu'on va tenter de vous appeler par téléphone, là, pour régler la problématique technique. Donc, je vais poursuivre avec la prochaine participante puis on pourra prendre la pause par la suite. Donc, je vais inviter madame Nathalie Côté à se présenter à l'avant. Pardon? Oui, c'est correct. C'est correct. Bienvenue à vous deux.

1240

**M. MARTIN PELLETIER (DM74.2)**

**Mme NATHALIE CÔTÉ (DM74.2)**

1245

**M. MARTIN PELLETIER :**

Merci.

1250

**Mme NATHALIE CÔTÉ :**

Merci.

1255 **LE COMMISSAIRE :**

Bonjour.

**M. MARTIN PELLETIER :**

1260

Alors, bonjour à vous, Madame et Monsieur les commissaires. Mon nom est Martin Pelletier. Ma conjointe, Nathalie Côté. Nous sommes, comme vous le savez déjà probablement, les résidents les plus rapprochés de la fameuse éolienne B5 et B3 du lac Gosselin.

1265

Comme vous le savez puisqu'on l'a mentionné lors de la première présentation, nous ne sommes absolument pas contre le projet d'éoliennes de Saint-Paul. De façon plus large, je n'ai pas l'expertise ni les notions pour m'objecter aux projets provinciaux ou nationaux concernant l'éolienne. J'ai entendu hier des idées intéressantes sur le sujet et un BAPE générique s'intéressant au développement des éoliennes et des autres sources d'énergie, en sous-pesant aussi notre dépendance énergétique globale serait à considérer.

1270

Avant de continuer, je suggère aux participants du BAPE... en fait, j'aimerais ça suggérer à la commission que les participants du BAPE s'identifient et identifient clairement s'ils ont des intérêts financiers de proche ou de loin avec le projet. Ma proposition s'applique aussi à la rencontre d'hier. À vous de préciser et de faire vos recherches.

1275

Pour préciser, nous n'avons aucune entente financière ou de compensation avec les promoteurs pour moi et ma conjointe. Il est bien évident qu'il est plus facile d'accepter un projet éolien ou un projet lorsqu'on est assis sur un montant de 1,1 M\$ et qu'on habite peu ou pas l'emplacement. Alors, pour répéter, nous n'avons pas d'entente financière ou de compensation ou de quelconque assurance.

1280

Moi, mon métier, c'est... je suis médecin de famille dans la région de Montmagny—L'Islet depuis 25 ans. Je vais parler très peu de la santé concernant les éoliennes. J'ai lu beaucoup. Il y a

1285 des études internationales, en France, en Europe et tout ça, il y en a partout. Cependant, j'ai lu avec attention la dernière révision de l'INSPQ de 2023. Je pourrais retenir deux choses importantes là-dessus.

1290 La première, c'est qu'on semble... en tout cas dans les... dans ce qu'on entend depuis le BAPE numéro un, la première partie, on semble dire qu'il n'y a pas de preuve scientifique concernant les atteintes sur la santé. Ça, c'est complètement faux. S'il y a quelque chose qui est sûr, c'est qu'il y a des atteintes sur la santé, soit psychologique, soit physique. Je n'ai pas besoin de tout nommer, mais les infrasons, les sons, l'insomnie, la fatigue, la dépression, l'anxiété.

1295 Et d'une certaine façon, avec le début du projet, on en vit déjà des problèmes psychologiques. On a eu beaucoup de nuits blanches, beaucoup de tracas. On parle de mes collègues qui ont passé pas loin de 1 000 heures de recherche et tout ça. Il y a beaucoup de désagréments qui sont déjà arrivés. Donc, le fait de dire qu'il n'y a pas d'effet sur la santé prouvé, ça, c'est faux. L'INSPQ le mentionne très bien.

1300 La deuxième chose que l'INSPQ dit, c'est qu'il n'y a... ils sont incapables de donner une distance sécuritaire. Ça, c'est super important. Alors, c'est comme si on disait : Puisque l'INSPQ n'est pas capable de donner une distance sécuritaire, c'est comme si ça donnait le feu vert, par exemple, aux MRC de donner des distances de 500 mètres qui sont... qui, comme l'intervenante disait hier, qui remontent à 2004, 2006, dans ces eaux-là. Un projet, un RCI qui n'a jamais été comme vraiment officialisé. Ça fait 19 ans, puis on a des anciennes références.

1310 Alors, à travers la lecture de l'INSPQ puis avec des... aussi avec des... Excusez, il y a eu des... certains des contributeurs à ce projet-là qui ont reparlé, soit par Internet ou soit dans les radios, qui ont dit que le principe de précaution serait à faire... à considérer pour les constructeurs d'éoliennes puisqu'on est loin des éoliennes de 60 mètres d'il y a 20 ans. Donc ça, c'est...

1315 Alors, ce n'est pas parce qu'actuellement, on n'est pas capable de fixer une limite sécuritaire qu'on est obligé de faire qu'il... de faire semblant qu'il n'y en a pas. OK? Alors ça, c'était mon point.

Alors, pour revenir à notre problème. Depuis le début -- monsieur Vandal et monsieur Poulin en sont témoins -- nous avons signifié de façon claire notre opposition aux emplacements de B5, B3 et B2. À la partie 1 du BAPE, l'image que nous avons présentée, moi et Nathalie, la grosse

1320 image que tout le monde se souvient, et le nombre de témoignages qui allaient tous dans le même sens ont consolidé l'idée : ces éoliennes, dans l'ordre, B5, B3 et B2, obtiennent un support de 0 sur 30 des riverains du lac Gosselin et seront un stigmat permanent et irréparable pendant 30 ans.

1325 Je vous rappelle que B5, c'est le Stade olympique. C'est vraiment le Stade olympique en hauteur, incluant le mât. Mais pas seulement le Stade olympique, c'est le Stade olympique sur une montagne de 140 mètres. Si vous additionnez les deux, c'est la tour Eiffel. C'est la tour Eiffel. Et est-ce qu'on pourrait dire qu'il y a des arbres et tout ça? Il n'y a aucun arbre. Nous, là, c'est une montagne qui est très haute, avec un immense mât, et on l'a dans la face. On va avoir ça pendant 30 ans, ça va tourner jour et nuit et tout ça.

1330 Oui, il va y avoir des journées de brouillard, des journées que ça va bouger moins, mais c'est abominable.

1335 Heureusement, bien que Pesca Environnement, qui est au fait de la problématique, ne soit jamais venue vivre la constatation sur le terrain et vivre notre détresse, nous sommes contents que la compagnie Kruger, lors de la partie 1 du BAPE, ait mentionné que les canaux étaient toujours ouverts.

1340 B3 a été annulée; nous sommes contents. B5 semble les inquiéter de leur côté aussi et nous sommes persuadés qu'ils trouveront une alternative à B5 pour annuler cette atrocité. La compagnie Kruger a deux choix, soit garder B5 ou soit de la relocaliser B5 et rétablir sa réputation et transformer un projet boitant en un franc succès de coopération et de développement économique local qui pourra bénéficier à l'ensemble de la communauté.

1345 J'ai terminé.

**Mme NATHALIE CÔTÉ :**

1350 Mon conjoint a bien résumé, en fait, ce que... Je pourrais peut-être compléter, en fait, moi, tout simplement. Bien moi, mon nom, c'est Nathalie Côté. Je suis résidente au lac Gosselin aussi, à Saint-Paul-de-Montminy.

1355 Dans le fond, aujourd'hui, moi, je vais vous parler aussi au nom de ma famille et des familles, là, qui vivent autour du lac, qui sont directement concernées par le projet. Je suis ici aussi pour parler de l'impact du projet sur notre qualité de vie, qui va être majeur. Ce n'est pas un impact théorique, c'est un impact réel sur des humains.

1360 Pour commencer, j'aimerais vous présenter, dans le fond, une image. Si vous pouvez passer à la deuxième, là, celle où il y a la... celle-ci, oui. Donc, cette image-là, en fait, ça représente un panorama du lac Gosselin. Et donc, lors d'une séance précédente, là, qui était lors de la phase 1, il y avait eu une suggestion par... faite par Pesca pour, en fait, mitiger l'impact visuel des éoliennes. Donc, cet impact, là, il portait en fait sur les zones mouvantes. Donc, ça faisait partie des impacts visuels.

1365 Donc, si on applique leur raisonnement comme étant la solution à notre situation, une proposition à notre situation, en fait, voici l'illustration de ce que ça donnerait. Un peu... des arbustes devant des éoliennes. Donc, c'est... l'image parle d'elle-même, hein. Si c'est la solution à un problème, c'est un petit peu, quant à moi, ridicule. C'est même une abomination. En fait, c'est exactement comment on se sent considérés dans ce projet-là. Comme si une solution aussi absurde pouvait effacer la réalité de ce qui nous est imposé.

1370 Le coeur de mon propos, aujourd'hui, touche un enjeu fondamental : le principe de précaution. Depuis le début de ce projet-là, on nous répète qu'il n'y a pas d'évidence scientifique sur les méfaits, les infrasons ou les vibrations des éoliennes. Mais qu'est-ce que ça veut dire, « pas d'évidence »? Ça ne veut pas dire qu'il n'y a pas d'effet. Ça ne veut pas dire qu'on ne sait pas. Et quand on ne sait pas, qu'il persiste une incertitude et qu'il y a des êtres humains impliqués, le principe de précaution doit s'appliquer.

1380 On peut accepter un manque de certitude, par exemple, quand on étudie des bactéries dans une boîte de Petri. Mais nous, les résidents du lac Gosselin, nous sommes des humains. Devons-nous être les cobayes de cette incertitude scientifique? Est-ce qu'on est prêts, comme société, à prendre ce risque avec nos citoyens?

En fait, notre réponse est non, on ne veut pas se retrouver dans... se retrouver, après quelques années, se lancer dans un recours collectif parce qu'on ne se sera pas rendu compte que

1385 finalement, on avait des impacts bien réels. On ne veut pas payer le prix d'un projet qui, même s'il part d'une bonne volonté, était fondé sur une science incomplète au moment de cette décision.

1390 Donc... Excusez-moi, je vais essayer de me retrouver dans mes notes. Le problème de voir que les chiffres, c'est qu'on oublie l'impact humain. Depuis le début, on parle d'économie, mais on ne parle pas de notre vision, de nos communautés. Notre voix, celle des gens qui vivent ici, est-elle vraiment entendue? Les propriétaires fonciers de lots qui ont des intérêts financiers dans ce projet sont largement compensés, mais ne sont pas impactés, car ils ne vivent pas dans ces lieux.

1395 Mais nous, qui sommes profondément attachés à notre terre, notre milieu de vie, comment sommes-nous compensés pour la perte de ces patrimoines humains et sociaux? C'est pour ça que la discussion doit changer. Il est évident que des énormes... ces énormes éoliennes dans notre paysage sont inacceptables. On ne devrait plus avoir à débattre de si elles devraient l'être... être là ou pas. La réponse est évidente pour toute personne de bon sens qui regarde la réalité en face.

1400 Pour ma part, et comme plusieurs autres dans ma situation, c'est un retour dans la ville natale de ma famille qui me tient à coeur et dont je planifiais ma retraite. Je projetais de me construire un beau chalet, j'ai déjà construit le garage attenant, mais j'ai tout arrêté les constructions, car c'est une perte financière considérable, sans compter l'énorme impact psychologique que cela nous cause.

1405 Pour conclure, je vous remercie de notre écoute... de votre écoute, en fait, et pour votre ouverture à recevoir nos commentaires et à organiser cette commission et à prendre ce temps pour nous.

1410 Merci.

**LA PRÉSIDENTE :**

1415 Merci. Merci à vous deux pour votre présentation. Je me permettrai peut-être une petite question, là, juste d'éclaircissement, si vous permettez.

Bon, là, on comprend assez clairement, là, que c'est la B5, la B2... bien, la B3 a été déplacée, mais en tout cas, c'est les trois positions d'éoliennes qui achoppent pour vous. Puis je

1420 comprends aussi, de ce que vous présentez, que même s'il y avait une compensation, je crois que ça ne ferait pas... je comprends que ça ne ferait pas le poids, là, considérant l'impact visuel et autres attributs que vous portez à votre milieu de vie.

1425 Vous avez parlé qu'en première partie, il y avait une ouverture pour... du promoteur à laisser les canaux de communication ouverts. Le groupe de travail qui a eu certaines rencontres, qu'il y a des positions alternatives qui ont été présentées. Est-ce que vous croyez qu'il y pourrait avoir une reprise de ce groupe de travail là? Est-ce que vous pensez qu'il y a encore du travail à faire pour permettre une certaine optimisation du projet? Ou vous pensez, avec ce que vous avez vécu dans ces rencontres-là, qu'on est arrivé comme à la fin de ce qui était possible de faire?

1430 Comment vous percevez ça?

**M. MARTIN PELLETIER :**

1435 Moi, je pense que c'est possible. C'est sûr que des fois, l'idée continue de germer. Eux, je suis persuadé qu'ils peuvent retourner à la table de dessin. Peut-être qu'il va y avoir un petit délai supplémentaire, mais nous, de notre côté, avec les membres du lac Gosselin, on avait comme identifié certains... une certaine zone intéressante ou certaines zones qu'eux-mêmes avaient réidentifiées comme rejetées qui, dans le fond, étaient rejetées possiblement pour des raisons qui n'étaient pas pires que les nôtres.

1440 T'sais, on est 30 résidents. Les 30, on dit la même chose dès... depuis le début. Alors pourquoi nous, cette éolienne-là, on l'a encore dans les pattes alors que d'autres projets, parce qu'il y a un petit peu de pente, il y a un petit carré humide ou il y a des régions... il y a des alternatives qui ont été rejetées. On pense qu'il y a moyen de les revoir. On espère bien que la compagnie Kruger... Je suis quand même confiant parce que je pense qu'avec le comité de travail qui avait été fait l'an passé, il y avait eu un avancement, et je les remercie.

1450 B3 n'est plus là, B5 a été reculé un peu, mais ce n'est clairement pas assez, là. C'est la même chose, c'est... ça nous donne 40 pieds de moins de hauteur, sur 660. Donc, c'est à peu près rien, là. Alors ça, ça ne change pas grand-chose, là. L'impact visuel est tellement important.

1455 Alors, je souhaite ardemment... et je suis convaincu, en fait, qu'ils vont le faire parce que sinon, c'est une épine dans le pied pour Kruger pour les 30 prochaines années. À chaque fois qu'on va aller à notre lac, on va l'avoir dans la face puis Kruger, Kruger, Kruger, ça va revenir. Je ne sais pas, nous, comment on va faire. S'il faut vendre, bien on voit votre... on voit qu'est-ce que ça peut avoir sur... même si on dit qu'il n'y a pas d'impact financier. Qui va l'acheter, là, sincèrement? Oui, je vais le vendre. À 60 % de la valeur, 50, on ne sait pas.

1460 L'intervenant juste avant vous a étoffé ce qu'on n'avait pas entendu depuis le début du BAPE. Je pense que c'est tout à fait réel. Puis voilà.

**LA PRÉSIDENTE :**

1465 Merci.

**LE COMMISSAIRE :**

1470 Merci. Votre mémoire, il est très clair, il est succinct. Cependant, il aborde beaucoup de préoccupations qui nous intéressent. Vous venez d'aborder une de ces préoccupations-là par rapport au groupe de travail qui a été mis en place, que vous trouvez bien, d'ailleurs, parce que, de votre point de vue, il y a quand même eu une évolution.

1475 Mais en même temps, dans votre mémoire, vous dites que jusqu'à présent, les résidents du lac Gosselin n'ont pas été consultés, qu'ils ont été informés dans la limite des informations publiquement disponibles. Ça semble un peu contradictoire par rapport à ce que vous venez juste de dire, et on voudrait vous demander de préciser davantage vos propos par rapport à ça et cette apparence de contradiction.

**M. MARTIN PELLETIER :**

1480 Oui. En fait, ce que Kruger avance, c'est qu'il y a eu des périodes d'information, en fait, de...

**Mme NATHALIE CÔTÉ :**

1485 Oui, d'information. Il y en a eu entre autres une.

**M. MARTIN PELLETIER :**

Pas de... de consultation.

1490

**Mme NATHALIE CÔTÉ :**

Oui.

**M. MARTIN PELLETIER :**

1495

À plusieurs reprises, on lit ça. « Des consultations depuis même 2019 » ou des trucs comme ça. Mais en fait, il n'y a jamais eu de consultation. Il y a eu des périodes d'information. Une à Montmagny, une à Saint-Paul puis une à Notre-Dame-du-Rosaire. Celle à Montmagny, là, les gens qui sont là, là, ils ne sont aucunement impactés par ça. Alors, ils ont fait... ils ont fait des... voyons, des sondages.

1500

**Mme NATHALIE CÔTÉ :**

Des sondages.

1505

**M. MARTIN PELLETIER :**

Les gens de Montmagny, là, eux, ils n'en ont rien à faire du lac Gosselin ou du lac Colin ou du lac Jally. Alors, il y a eu un taux d'approbation au-dessus de 80 %. Oui, ils ont avoué que ce n'était pas super scientifique comme sondage, mais quand même, il y a une partie de la... de l'information qui a été faite.

1510

Ici, à Saint-Paul, il y en a eu deux périodes d'information. La première a été faite en février 2024, il y avait très peu de gens qui étaient au courant. Moi, je l'ai su après qu'elle ait été faite. Il y a eu une... c'était comme une première mise en bouche du projet, puis c'est là que moi, ma conjointe et le reste du lac, qu'on a comme été réellement informés par nos collègues qui étaient là, là, qu'il allait y avoir un projet qui était immense, qui nous touchait de façon importante.

1515

1520 Mai 2024, là, ils ont refait une deuxième séance d'information où ils ont remis tout leur projet.  
C'est bien. Et là, on a... nous, on était là en grand nombre, au lac Gosselin, et la majorité des  
intervenants qui étaient là ont amené des points très importants, qui étaient négatifs, en fait, qui...  
en tout cas, qui critiquaient assez sévèrement le projet.

1525 Il y a certains, c'était tout le projet. Nous, on s'est concentrés sur ce qui nous... sur ce qui  
était plus important pour nous, au lac Gosselin. Mais encore là, ce n'était pas une consultation;  
c'était une rencontre d'information.

**Mme NATHALIE CÔTÉ :**

1530 D'information.

**M. MARTIN PELLETIER :**

1535 Suite à ça, là, on a demandé au comité restreint de travail. Je n'en faisais pas partie.  
Monsieur Fallon et monsieur Côté, ils en ont... ils ont fait un grand mémoire, là. Vous allez le  
rencontrer ce soir, là. Il y a eu un certain avancement dans le sens qu'on a B3 qui a disparu. Comme  
je vous disais, on est bien contents.

1540 Mais B5, c'était... B5, c'était la plus importante. Il y avait B3, B5, là, qui étaient vraiment  
vraiment importantes, et elles sont encore là. Et à l'époque, ce qui était invoqué, ce qui avait été  
invoqué, c'est que B5 était gardée parce que c'était la plus payante. Il n'était pas question de  
débarquer B5.

**LE COMMISSAIRE :**

1545 Je voulais juste...

**M. MARTIN PELLETIER :**

1550 Oui.

**LE COMMISSAIRE :**

1555 C'est quoi la différence que vous faites personnellement entre l'information et puis la consultation, sans trop vous demander?

**M. MARTIN PELLETIER :**

1560 Une consultation, c'est quand on va voir un groupe de gens qui sont impactés -- donc, pour nous, là, sectoriellement, c'est le lac Gosselin -- et aller voir, aller faire un sondage avec ces gens-là, dire : « Vous, êtes-vous pour? Si c'est là dans la montagne, êtes-vous contre? Ou si vous en voyez sept ou huit, là, êtes-vous... comment vous voyez ça, puis tout ça? Est-ce que vous auriez des peurs, et tout ça? » Ça, c'est de la consultation.

1565 L'information, c'est : Voici le projet qu'on a puis on a choisi qu'on les mettrait là, puis...

**Mme NATHALIE CÔTÉ :**

1570 C'est ça.

**M. MARTIN PELLETIER :**

1575 ... on espère que ça vous ne dérange pas trop. C'est un peu ça.

**LE COMMISSAIRE :**

1580 C'est très clair. Alors, vous avez référencé tout à l'heure la revue de littérature qui a été faite par l'INSPQ.

**M. MARTIN PELLETIER :**

1585 Oui.

**LE COMMISSAIRE :**

Et vous dites que, bien, c'est clair quand même, un certain nombre de choses concernant...

1590

**M. MARTIN PELLETIER :**

Oui.

1595

**LE COMMISSAIRE :**

... les infrasons, et caetera. Donc, on ne peut pas... qu'il y a certaines choses qu'on ne peut pas se permettre de dire aujourd'hui. On sait qu'il pourrait y avoir des plaintes et autres et l'initiateur nous a décrit à peu près un système de gestion des plaintes qu'il compte mettre en place advenant que les uns et les autres soient en face de situations qui nécessiteraient qu'eux, ils agissent pour régler ces situations-là.

1600

Est-ce que vous avez une opinion par rapport à ce mécanisme de gestion ou à ce système de gestion de plaintes qui est le...

1605

**M. MARTIN PELLETIER :**

Oui, c'est excellent.

1610

**LE COMMISSAIRE :**

... qu'ils ont décrit?

**M. MARTIN PELLETIER :**

1615

Je pense que le processus devrait être indépendant aussi.

**LE COMMISSAIRE :**

1620

Quel processus?

**M. MARTIN PELLETIER :**

Le processus d'évaluation des plaintes. C'est ce que vous parlez?

1625

**Mme NATHALIE CÔTÉ :**

Qui va évaluer la plainte?

**LE COMMISSAIRE :**

1630

Non. Je parle du système de gestion de plaintes...

**M. MARTIN PELLETIER :**

1635

Oui.

**LE COMMISSAIRE :**

... que l'initiateur prévoit mettre en place...

1640

**M. MARTIN PELLETIER :**

C'est ça, alors...

1645

**LE COMMISSAIRE :**

... pour entendre les préoccupations qui vont naître au cours de la construction de l'exploitation de son projet et pour pouvoir régler ça. Est-ce que vous avez une opinion par rapport à ce système ou ce mécanisme de gestion de plaintes là?

1650

**Mme NATHALIE CÔTÉ :**

Moi, je peux-tu parler?

1655 **M. MARTIN PELLETIER :**

Oui, vas-y.

1660 **Mme NATHALIE CÔTÉ :**

Moi, je pense qu'on est mieux de travailler en amont que de travailler en aval, parce qu'une fois que les éoliennes sont là, qui va appuyer sur le piton puis dire : « Il est trop fort, ça ne fonctionne pas, on a trop de bruit », ci, ça?

1665 Qui va juger de l'impact et à quel moment on arrête l'éolienne puis qu'on baisse la production? C'est ça l'enjeu. On est beaucoup mieux de travailler avant pour éviter, justement, de se rendre jusque-là, et d'avoir des problèmes par la suite. La gestion de tout ça, qui va la faire? Qui va être impartial dans tout ça?

1670 **LE COMMISSAIRE :**

Oui.

1675 **M. MARTIN PELLETIER :**

Je peux rajouter un petit quelque chose?

**LE COMMISSAIRE :**

1680 Oui oui oui.

**M. MARTIN PELLETIER :**

Est-ce que je peux rajouter quelque chose?

1685 **LE COMMISSAIRE :**

Oui, vous pouvez. Oui.

**M. MARTIN PELLETIER :**

1690

Vous savez, aussi, dans l'INSPQ, ils disaient un des facteurs prédictifs de problèmes de la santé associés aux éoliennes, c'était ceux qui, a priori, avaient une anxiété face à l'arrivée de l'éolienne près de leur terrain, de leur propriété. Or nous, collectivement, au lac Gosselin, on a des peurs qui sont déjà là. Donc, on se met déjà... on est comme à risque de développer des problèmes de santé déjà parce qu'on l'anticipe.

1695

Si j'avais une terre à bois puis c'était sur le bois puis tout ça, puis que je n'allais jamais là, puis en plus, j'étais rétribué pour ça, il n'y a pas de problème. Mais nous, c'est... on l'a pour 30 ans dans la face, là. Puis c'est les petits-enfants, c'est... C'est majeur, là. C'est majeur.

1700

Mais je suis sûr que Kruger va trouver une solution, j'en suis persuadé.

**LE COMMISSAIRE :**

1705

En tout cas, merci vous deux pour votre...

**Mme NATHALIE CÔTÉ :**

Merci à vous.

1710

**LE COMMISSAIRE :**

... présentation globale conjointe.

1715

**M. MARTIN PELLETIER :**

Ça nous fait plaisir.

**LE COMMISSAIRE :**

1720

On souhaite...

**Mme NATHALIE CÔTÉ :**

1725 Ça fait du bien d'enfin pouvoir s'exprimer.

**M. MARTIN PELLETIER :**

1730 Merci.

**LE COMMISSAIRE :**

Merci beaucoup.

1735 **Mme NATHALIE CÔTÉ :**

Merci.

**LA PRÉSIDENTE :**

1740 Merci, bonne fin d'après-midi. 12h00.

**Mme NATHALIE CÔTÉ :**

1745 Bonne fin de journée.

**LA PRÉSIDENTE :**

1750 On va prendre une pause de 15 minutes et on revient tout de suite après.

---

PAUSE DE QUELQUES MINUTES  
REPRISE DE LA SÉANCE

---

1755

**LA PRÉSIDENTE :**

1760 Alors, bonjour. On va reprendre nos travaux. On va poursuivre avec notre prochain intervenant, monsieur David Gotti, qu'on a à distance, par vidéo.

**M. DAVID GOTTI (DM74)**

**M. DAVID GOTTI :**

1765 Bonjour, est-ce que vous me voyez et entendez bien?

**LA PRÉSIDENTE :**

1770 Oui, on vous voit, on voit votre présentation, on vous entend. Donc, bonjour.

**LE COMMISSAIRE :**

1775 Bonjour.

**M. DAVID GOTTI :**

1780 Parfait. J'y vais. Bien, bonjour à tous, Madame la présidente, Monsieur le commissaire aussi, les initiateurs et le public.

Donc moi, je m'appelle David Gotti. Je parle aujourd'hui pour la famille Côté-Pelletier, qui est résidente au lac Gosselin depuis 2014. Vous venez entre autres d'écouter Martin et Nathalie. Et en fait, avant de commencer, j'aimerais clairement exprimer notre position.

1785 On est en faveur des projets qui désignent une énergie renouvelable. En fait, on pense que c'est vraiment important dans le contexte socioéconomique actuel. La question de l'énergie renouvelable, c'est une urgence, c'est quelque chose qu'on doit faire en communauté.

1790 Vous pouvez aller à la diapo suivante.

1795 Et oui, effectivement, il y a des gains à long terme, il y a des gains économiques, environnementaux. Alors, ma prise de parole, ce n'était vraiment pas une opposition à l'idée du projet. Ce n'est pas non plus un argument technique sur les éoliennes. En fait, en toute transparence, je ne connais pas tous les paramètres techniques et logistiques d'un projet aussi gros que celui-là.

1800 Par contre, ce que je connais, ce que je peux partager, c'est une partie des conséquences humaines que ça peut avoir sur un espace qui est aussi précieux que le lac Gosselin parce que c'est un lieu, là, en fait, qui est très important dans ma vie.

1805 Alors évidemment, je peux imaginer à quel point c'est difficile de planifier un projet de telle envergure. 25 éoliennes, des kilomètres et des kilomètres de territoire, des enjeux énergétiques, logistiques, des milliers de paramètres à prendre en compte. Je suis convaincu que les initiateurs sont vraiment au mieux avec les outils qu'ils ont. Mais justement, les outils qu'on utilise, ça montre surtout ce qui est visible, mais pas tant ce qui est vécu.

1810 Quand on regarde une carte satellite, là, ou un plan, on voit des forêts, on voit des routes, des toits de maison, mais on ne voit pas ce qu'il y a dans les maisons. Ça fait qu'on ne voit pas la photo de famille dans le cadre du salon ou les marques de crayon sur la porte, là, qu'on met pour voir l'évolution de la taille de nos enfants. On ne voit pas tous les souvenirs, toutes les actions qui ont été faites dans ce lieu-là. On ne voit pas toutes les attaches que les gens ont avec le lieu.

1815 Et un projet comme celui-là, c'est un peu comme rénover une maison; on voit juste le toit. On peut faire des grandes choses, mais on risque aussi d'effacer, sans le vouloir, là, des choses qui sont invisibles, mais très très importantes. Alors, je suis justement reconnaissant aujourd'hui que, autant l'initiateur que la commission offre cette tribune pour parler de cette partie-là. C'est ça que j'essaie de faire, ça fait que parler de ce qui ne se voit pas sur les plans, mais plutôt ce qui se vit.

1820 Alors, nous sommes une des fameuses 30 familles qui vivent au lac Gosselin depuis... on est là depuis 2014. Donc, si on prend la parole aujourd'hui, c'est parce qu'on est directement concernés par certaines éoliennes à proximité, comme l'ont mentionné Nathalie et Martin. Et ce n'est pas parce qu'on est contre l'éolien, mais parce qu'on connaît intimement le lieu qu'on est capables d'anticiper ou mesurer ce que cette transformation pourrait impliquer pour nous.

1825 C'était un peu ça aussi qu'on a essayé de faire dans notre mémoire, croiser notre expérience de vie, mais aussi d'avoir une réflexion un petit peu plus scientifique, là, sur des aspects qui sont souvent invisibles dans ces projets-là et sur la façon dont ils sont mesurés. On a exploré vraiment le sens que peut revêtir un changement aussi important, là, qui est si près de chez nous.

1830 Vous pouvez aller à diapo suivante.

1835 Pour parler du lac, la communauté du lac Gosselin, ce n'est pas une communauté qui s'était bâtie au hasard. Les personnes qui ont choisi de s'installer là, que ce soit pour vivre à l'année, là, ou pour la villégiature, ont aussi été choisies par les personnes qui vendent ou qui préservent l'équilibre de cet espace-là. C'est choisi parce qu'on ne peut pas vraiment séparer ce lieu-là de la culture qui s'est construite ici, avec le temps.

1840 En fait, il y a un critère implicite, là, pour les personnes qui s'installent ici. On vient au lac Gosselin parce qu'on est prêts à s'investir pour en préserver l'équilibre. Et ça, je pense que c'est quelque chose qui a vraiment été assez clair dans les prises de parole des différentes audiences du BAPE. C'est qu'on parle, bon, des paysages physiques et techniques, mais les gens du lac, ici, ils appellent ça chez eux.

1845 Depuis que moi, j'ai été invité à découvrir ce lieu-là, c'est vraiment devenu un espace central dans ma vie, là. C'est autour du lac que je pense que mes projets vivent, que je vois grandir mon garçon, que je rêve d'un lien pour lui qui est aussi fort que celui que j'ai développé avec ce lieu-là. Et ce lien-là, en fait, c'est grâce aux gens, vraiment, qui ont dédié leur vie à cet espace-là, là. C'est un lien de respect qu'on partage tous dans la communauté.

1850 On ne contrôle pas l'endroit là où on est invités, on essaie de prendre soin de lui, on essaie de le faire en tant que communauté. Je pense que c'est là que l'évaluation de l'impact devient difficile parce que ce lien-là, c'est très difficile à décrire avec des mots. Il faut l'avoir vécu, il faut l'avoir ressenti. Ce qu'on ressent quand on regarde un chemin, là, qui a été minutieusement planifié, là, pour préserver la flore, qu'on se souvient des premières pêches, là, avec les enfants, les soirées d'été et de famille, là.

1855 Et dans ma famille, bon, on est nombreux, là. Oui, on travaille à plein d'endroits différents, mais on est vraiment tous d'accord sur une chose, c'est que le lac Gosselin, c'est chez nous. Et

1860 encore, là, on n'est pas les plus touchés, là. Pour d'autres personnes, là, comme madame Laferrière qui a pris la parole hier, là, c'est ces (inaudible). Ce sont des décennies, parfois même des générations des forums pour préserver un patrimoine naturel et humain.

Vous pouvez aller à la diapo suivante.

1865 Donc, oui. On comprend que c'est urgent, là, d'agir pour le climat. On comprend le défi, mais on a quand même le sentiment que la transformation, là, du lieu est un peu euphémisée. On parle, bon, des trucs d'éoliennes, là, mais il y a aussi, bon, tout ce qui entoure, là, les routes, les matériaux, les postes et les stations, toute l'activité, là, qu'il va y avoir sur le lieu de l'activité humaine.

1870 Et concernant les résidents du lac, les personnes qui vont entrer et fouler le territoire ne vont pas être choisies parce qu'on a un respect inconditionnel de l'espace, là. Et je pense que c'est justement la pointe de l'iceberg aussi sur toute la logistique, là. Parce qu'en fait, on parle du lac Gosselin, c'est un lieu que les résidents considèrent comme un patrimoine. Le patrimoine, au  
1875 Québec, il est important, là, c'est notre histoire, là. Ce n'est pas quelque chose qu'on peut créer du jour au lendemain, mais on peut le détruire, par contre.

J'ai quand même une analogie, peut-être légèrement exagérée, là, juste pour illustrer, là, mais on ne construira jamais de Costco sur la Place Royale à Québec, là. On respecte qu'il y a une dimension symbolique qu'il faut préserver. Ça, c'est la relation que les 30 familles du lac entretiennent, là. Madame Laferrière l'a mentionné hier, c'est un changement important. On change complètement l'identité du lieu, là. On ouvre la possibilité que ça devienne un lieu pour produire, alors qu'il y a des personnes qui ont dédié leur vie à maintenir la qualité du lieu comme un milieu de vie.

1885 De l'extérieur, ça peut sembler un peu abstrait, mais pour ceux qui vivent là, ce n'est pas du tout le cas, là. En fait, la raison pour ça, c'est que c'est juste les résidents du lac Gosselin qui sont concernés par les enjeux d'espaces qui entourent le lac. Ce n'est pas les résidents des autres lacs, de la municipalité ou des autres territoires.

1890 Et en fait, j'aimerais quand même me permettre de réagir à un argument que j'ai entendu hier, qui est lié à ce sujet, là, qu'on aborde dans le mémoire. Que l'idée qu'avec le temps, on

s'habitue aux éoliennes et que même, dans certains cas, ça devient une fierté. Ça, je ne cacherai pas, là, que j'ai un peu haussé les sourcils, pour deux raisons, là.

1895

La première, c'est qu'effectivement, j'ai un peu lu à ce sujet, dans la courte recherche documentaire qui n'était pas exhaustive et c'est vrai, j'ai vu que les gens peuvent développer une fierté par rapport à ça. Mais dans ces cas, les communautés ont quand même été incluses dans la construction du projet et assez tôt. Puis je n'ai pas non plus vu, là, il y en a peut-être, mais à ma connaissance, je n'ai pas vu de projet qui... que ce phénomène est documenté, finalement, qui ont des points communs avec l'espace du lac Gosselin.

1900

La deuxième raison, c'est l'argument que ça appelle à notre capacité, comme humain, à s'adapter et être résilient. Mais en quoi notre capacité d'adaptation et être résilient légitimise ce changement-là? Pour moi, c'était un concept un peu dangereux. Est-ce que je devrais accepter qu'on m'enlève des dimensions importantes de ma vie, de mon identité, sous prétexte que j'ai la capacité de résilience pour passer au travers cette épreuve-là?

1905

Je ne vais pas développer davantage à cette question parce que développer là-dessus, sur le mode de raisonnement, ça pourrait amener à des terrains un peu glissants sur la question de l'oppression.

1910

Vous pouvez changer de diapo.

1915

Donc, on en a parlé un peu. L'acceptabilité, ça ne se quantifie pas. Alors, l'exercice qu'on fait actuellement, c'est vraiment important -- puis je remercie d'ailleurs beaucoup pour cette ouverture. Je pense que grâce à la mobilisation des résidents du lac, on commence à avoir entre autres un aperçu, là, des réalités locales.

1920

Vous pouvez aller à la diapo suivante.

Parce que oui, le 83 %, on en a beaucoup entendu parler. Je voudrais quand même souligner et apprécier que les initiateurs reconnaissent les limites de ce sondage, mais j'invite à encore plus de prudence dans son utilisation pour argumenter et justifier le projet. C'était initialement 28 éoliennes dans un espace qui ont une signification propre, mais surtout, c'est tout autant de communautés différentes concernées par une ou quelques éoliennes du projet. Et

1925

personnellement, je n'aurais jamais la prétention de m'exprimer pour toutes les autres éoliennes pour lesquelles je ne suis pas directement concerné.

1930            Oui, je suis en faveur de l'énergie renouvelable, mais je ne connais pas vraiment la réalité locale de tous les contextes touchés. Ça, je pense que c'est un des grands enjeux du sondage. L'acceptabilité, c'est de discuter avec les personnes qui sont réellement concernées pour le projet. Et pour moi, ce n'est pas un projet de 28... ce n'est pas un projet de 28 éoliennes, c'est 28 projets d'éoliennes réalisés dans 28 contextes différents. Bon, les contextes peuvent être rassemblés  
1935 sûrement, mais c'est... vous comprenez le point j'amène.

Alors oui, effectivement, l'acceptabilité ne se quantifie pas, mais si on veut la décrire, il faut reconnaître que c'est une diversité d'expériences et de perspectives. Et, pour ça, peut-être que les cas favorables et défavorables, ça ne permet pas de comprendre cette complexité.

1940            Comme vous avez bien mentionné hier; les personnes ne sont pas oui ou non, en faveur du projet. La réalité, c'est bien plus nuancé. Ça, c'est important. Parce que comme, encore, madame Laferrière l'a mentionné hier, une approche comme ça, ça peut diviser ou diluer la voix des communautés qui sont peut-être moins nombreuses, mais qui sont tout aussi importantes.

1945            Le mémoire déposé, ce n'est pas une contestation du tout du projet. C'est plutôt une tentative de rendre visible ce qui est difficile à voir avec les instruments de mesure d'un projet aussi gros. Mais ce qu'on ne mesure pas, ça existe quand même. On parle de compensation économique, des pertes d'exploitation, mais il faut aussi parler -- puis je pense que ça a été fait  
1950 aussi dans cette audience -- de la perte du patrimoine.

Vous pouvez aller à la diapo suivante.

1955            Alors, pour ça, merci encore pour l'espace. Je pense que juste le fait qu'on soit là aujourd'hui, ça reflète que vous reconnaissez que l'expérience de vécu, c'est important. Et en fait, ce qu'on demande, c'est assez simple. Ce n'était pas du tout d'arrêter le projet. Oui, donc c'est sûr que c'était clair, en première partie, que déplacer les éoliennes à ce stade-ci, ça représente un fardeau majeur pour les initiateurs.

1960

Mais je pense qu'il y a quand même des leçons aussi à tirer de ça. Les résidents du lac Gosselin ne sont pas responsables du fait qu'ils n'ont pas été inclus plus tôt dans la conception du projet. On n'est pas responsables de ce fardeau économique là. C'est tannant qu'on soit rendu là, mais en même temps, ce n'est pas trop tard. Je pense que ça a été assez clair qu'il y a des leaders locaux, là, qui sont prêts à s'engager pour soutenir une résolution plus satisfaisante du projet.

1965

Et je pense que clairement, une approche de partenariat, là, ça peut tout changer ici, parce que finalement, seuls les résidents du lac Gosselin connaissent le lac, là. Ce n'est pas une compréhension qu'il faut s'approprier, là. C'est plutôt une compréhension qu'il faut inclure à travers les personnes qui sont là dans la réflexion.

1970

Merci beaucoup pour votre écoute.

**LA PRÉSIDENTE :**

1975

Merci, monsieur Gotti, pour votre présentation, votre résumé de votre mémoire. Je vais... Si vous le permettez, je vais passer la parole à mon collègue, qui va vous poser quelques questions.

**LE COMMISSAIRE :**

1980

Merci, monsieur Gotti, pour la présentation de votre mémoire, que nous avons reçu. J'aurais juste quelques petites questions pour vous, juste pour que vous me clarifiiez un certain nombre de choses qui se trouvent dans votre mémoire.

1985

Je commencerais par une question que j'ai déjà posée cet après-midi, tantôt, à d'autres résidents du lac Gosselin, par rapport à l'information et à la consultation pour aller un peu au-delà. Parce que je vois très bien que, dans le mémoire, vous faites la différence entre la consultation et l'information que vous avez reçue et j'aimerais savoir, en termes de consultation aujourd'hui, quelles sont les attentes que vous avez par rapport aux... à l'initiateur de projet, en sachant très bien qu'il y a déjà, de disponible, un groupe de travail qui est mis en place dans lequel vous pouvez évoluer et que l'initiateur nous a déjà déclaré ici, dans cette même salle, qu'un canal de discussion reste ouvert.

1990

1995           Donc, en termes de consultation, dites-nous quelles sont les attentes et quels sont les modèles que vous pensez être les plus adéquats aujourd'hui, pour que les deux slogans que je note dans ce que vous avez montré tout à l'heure : « En faveur du projet du parc éolien SPDM, en défaveur du B5 », et puis, vers la fin : « Concevoir ce projet avec les communautés, pas sur elle », pour qu'on arrive à ça.

2000           **M. DAVID GOTTI :**

2005           Oui. Bien, pour répondre à votre question, puis en fait, je vais le faire d'une façon nuancée qui est aussi en réitérant la position que monsieur Pelletier a amenée plus tôt. C'est certain qu'il y a quand un changement dans le... du moins, la posture d'ouverture des initiateurs. Lors de la première séance du BAPE, la question, justement, de l'acceptabilité sociale a été utilisée peut-être un peu plus loin que ce qu'elle aurait pu être utilisée par rapport à la réelle signifiante de cette donnée-là. Et ça, ça peut donner une impression aux résidents du lac Gosselin qu'ils ne sont pas réellement considérés dans les enjeux.

2010           Donc oui, il y a eu un groupe de travail, puis je pense que c'est une initiative qui est extrêmement importante, mais la question du partenariat reste quand même importante. Puis là, quand je parle de partenariat, je parle de nuancer les différents degrés d'implication. Oui, il y a un groupe de travail, mais les résidents du lac Gosselin n'ont pas nécessairement été impliqués dans l'idéation de ce projet-là.

2015           Je pense qu'il y a beaucoup d'enjeux actuellement qui ressortent de ce projet, qui auraient pu être évités si on avait considéré d'emblée le lac Gosselin comme un milieu de vie. Par rapport à mes attentes, pour l'initiateur, je pense qu'il faut poursuivre dans cette voie-là de renforcer le partenariat puis plus, en fait, d'augmenter le degré d'implication des citoyens engagés ici pour aller sur les lieux, pour les inclure dans les études réelles, pour faire des entretiens un peu plus contextualisés comme, par exemple, d'aller chez les gens, de parler et de documenter ces informations-là pour voir... pour avoir une meilleure compréhension de qu'est-ce que les gens vivent ici réellement, et c'est quoi leurs attentes par rapport au projet. Ou quelle information ces gens-là, avec leur connaissance vraiment experte de ce lieu-là peuvent apporter, pour avoir un projet qui est ultimement plus informé au regard de la vie qui s'y trouve.

2025

**LE COMMISSAIRE :**

2030 OK. J'ai peut-être échappé un élément de votre explication. Mais si je comprends bien le modèle que vous suggérez, c'est un modèle partenarial, donc un partenariat...

**M. DAVID GOTTI :**

2035 Exactement.

**LE COMMISSAIRE :**

2040 .. si j'ai bien compris? Un partenariat, donc un partenariat entre l'initiateur et les résidents, c'est bien ça, hein?

**M. DAVID GOTTI :**

Oui.

**LE COMMISSAIRE :**

2045 OK, merci.

**M. DAVID GOTTI :**

2050 Je pense que c'est quand même...

**LE COMMISSAIRE :**

2055 Une autre...

**M. DAVID GOTTI :**

2060 Pardon. Vous voulez ajouter quelque chose?

**M. DAVID GOTTI :**

2065 Non non non non non, je voulais juste souligner qu'il y a certains leaders qui ont intervenu dans cette audience, là, qui me semblent être des parfaits candidats pour représenter la voix des communautés locales. Et je pense que c'est une ressource qu'il faut utiliser, là, pour ce projet.

**LE COMMISSAIRE :**

2070 Merci. Alors, en décrivant un peu votre démarche pour réaliser le mémoire individuel... à la fois individuel et collectif, il nous a semblé percevoir quelques petits éléments sur lesquels il est important qu'on ait un peu plus d'éclairage.

2075 Vous parlez, par exemple, de tensions que vous aurez vécues comme résident du lac Gosselin touché par le projet. Je pense que c'est ce qu'il y a écrit. Est-ce que vous pouvez partager avec nous cette tension-là que vous avez vécue, entre griffes, comme résident et est-ce que vous percevez ou ce que vous voyez comme étant des causes profondes à ces tensions que vous soulignez?

**M. DAVID GOTTI :**

2080 Oui. Alors, c'est sûr que, dans le mémoire, la question des tensions, là, c'est plus décrit comme un facteur à considérer, là, dans les... la question de l'acceptabilité sociale. Je parle, bon, oui, des nuances, mais je parle aussi de la vie des autres résidents pour laquelle je ne suis pas nécessairement à l'aise de me prononcer parce que c'est leur réalité puis pas la mienne.

2085 Bon, en écrivant, j'avais entre autres les tensions... les tensions personnelles en lien... en famille, en lien avec le développement de ce projet. Puis je pense qu'à cela, madame Côté et monsieur Pelletier ont quand même documenté certains effets que ça a pu avoir sur notre famille. Mais il y a aussi une question de, bon, des personnes qui sont là depuis des générations.

2090 Ce lieu a une histoire puis peut-être que, dans cette histoire-là, il y a eu des points de tension qui peuvent un peu nous éclairer ou nous renseigner sur comment ce lieu s'est développé. Ou peut-être des erreurs... ou du moins, pas des erreurs, mais des événements passés qui peuvent nous donner une meilleure perspective sur l'avenir. Et comme je l'ai mentionné, nous... moi

2095 personnellement, ça ne fait pas si longtemps que je suis au lac Gosselin, là. Donc moi, j'ai une vue  
d'une dizaine d'années. Donc, je ne veux pas assumer qu'il y a eu ou pas des tensions, mais je  
pense que c'était important au moins de poser cette question-là aux résidents.

**LE COMMISSAIRE :**

2100  
Merci beaucoup.

**LA PRÉSIDENTE :**

2105  
Merci, monsieur Gotti, pour votre participation.

**M. DAVID GOTTI :**

2110  
Merci.

**LA PRÉSIDENTE :**

2115  
Parfait. Je vais appeler madame Louise Morand qui, normalement, devrait être avec nous  
au téléphone. On semble avoir réglé les problèmes techniques.

2120  
Madame Morand, est-ce que vous pouvez ouvrir votre micro? Le problème technique  
semble persister. Madame Morand, est-ce que vous êtes avec nous, micro ouvert? Donc, les  
problèmes techniques semblent persister, alors je vais inviter notre prochaine intervenante,  
madame Nancy Labrecque de la MRC de Montmagny.

2125  
Bonjour, madame Labrecque.

2125

2130

**Mme NANCY LABRECQUE**  
**M. FRÉDÉRIC JEAN**  
**M. DANIEL RACINE**  
**MRC DE MONTMAGNY (DM70)**

2135

**Mme NANCY LABRECQUE :**

Bonjour.

**LA PRÉSIDENTE :**

Peut-être présenter vos collègues.

2140

**Mme NANCY LABRECQUE :**

Oui. Je suis accompagnée de monsieur Frédéric Jean, préfet de la MRC de Montmagny et monsieur Daniel Racine, directeur général adjoint et responsable de l'aménagement du territoire à la MRC de Montmagny.

2145

**LA PRÉSIDENTE :**

Bienvenue à vous trois.

2150

**LE COMMISSAIRE :**

Bonjour.

2155

**Mme NANCY LABRECQUE :**

Merci beaucoup. Merci de nous recevoir et de nous permettre de déposer notre mémoire et de le présenter.

2160

La MRC de Montmagny, forte de ses 14 municipalités locales et de sa longue tradition de concertation régionale, soumet le présent mémoire afin d'exprimer officiellement sa position favorable à l'égard des projets de parcs éoliens Forêt Domaniale et Saint-Paul-de-Montminy. Ces

2165 projets représentent des vecteurs structurants, non seulement pour la transition énergétique du Québec, mais également pour la consolidation socioéconomique et la vitalité territoriale de notre collectivité.

2170 Notre organisation souhaite rappeler qu'en tant que gouvernement de proximité, notre responsabilité première est d'assurer un aménagement harmonieux et durable du territoire, en tenant compte des aspirations de nos citoyens et des opportunités économiques et environnementales qui se présentent.

2175 Ce mémoire expose les motifs qui justifient l'appui de la MRC à ces projets, dans un cadre de gouvernance concertée et de retombées équitables pour l'ensemble de nos communautés, de nos municipalités.

2180 Donc, je ne représenterai pas les deux projets, là, qui font l'objet de consultation. Donc, le parc éolien Saint-Paul-de-Montminy : 28 éoliennes, 196 mégawatts. Parc éolien de la Forêt Domaniale : 30 éoliennes, 180 mégawatts. Pour nous -- puis on va le voir tantôt -- via un comité de maximisation, là, qu'on présente un peu plus loin, bien il y a des bénéfiques dont on souhaite faire en sorte que la communauté, nos entreprises, nos fournisseurs locaux et nos municipalités puissent bénéficier pendant la construction et aussi les emplois rattachés à ça pour l'entretien pendant les années futures, par la suite.

2185 Ces deux projets, aussi, ont fait l'objet, là... s'appuient sur des études d'impact rigoureuses qui ont permis d'identifier les mesures d'atténuation pour préserver la biodiversité, les habitats fauniques, les usages en cours sur ces territoires et la qualité de vie des citoyens.

2190 Ces projets s'inscrivent également dans une vision concertée portée par la MRC de Montmagny et l'ensemble des municipalités, particulièrement en ce qui concerne la volonté d'atténuer au maximum les impacts pour la population et le milieu. On est conscients de l'importance d'une intégration harmonieuse de ses infrastructures. Les maires de nos municipalités ont expressément souhaité limiter les incidences sur le territoire et ont, à cet effet, mandaté le service d'aménagement pour accompagner le processus et assurer une planification optimale des deux projets.

2195

2200 C'est dans ce contexte que l'option proposée par Hydro-Québec, visant à regrouper les raccordements en une seule ligne d'arrivée au poste de Montmagny, a immédiatement reçu l'adhésion unanime des municipalités puis c'était une volonté aussi du milieu. Cette solution s'arrime en effet parfaitement avec la vision régionale privilégiée, en réduisant significativement la multiplication des infrastructures puis en préservant davantage l'intégrité du territoire. Pour nous, c'est une opportunité historique pour... et structurante de notre territoire.

2205 Ces deux projets viennent s'inscrire dans un contexte où les collectivités rurales doivent relever des défis majeurs. On a un vieillissement de la population, on veut maintenir des services de proximité qui sont malmenés dans un contexte de ruralité, on veut travailler à l'attraction et rétention des jeunes familles et aussi des travailleurs, tout ça en s'inscrivant dans une logique incontournable d'adaptation aux changements climatiques également.

2210 En consolidant notre position comme acteur clé de la transition énergétique, la MRC de Montmagny démontre que le milieu rural peut se positionner stratégiquement sur l'échiquier national. Ces projets témoignent également de notre capacité collective à mobiliser les acteurs locaux, régionaux et industriels autour d'initiatives porteuses qui assurent la pérennité de nos communautés.

2215 Depuis les premiers dépôts de projets municipaux en 2014, jusqu'à la sélection récente des deux projets éoliens par Hydro-Québec, les partenaires ont multiplié les actions communes afin d'assurer une adhésion locale et un déploiement harmonisé. Cette collaboration s'est traduite par l'organisation conjointe de nombreuses séances publiques d'information et de consultations citoyennes, la préparation de communications ciblées pour sensibiliser la population, ainsi que par 2220 des invitations explicites aux entreprises locales à se positionner comme fournisseurs stratégiques pour ces chantiers d'envergure.

2225 Donc, un comité de maximisation des retombées a également été mis en place par la MRC pour chacun des projets, en collaboration avec la Chambre de commerce et d'industrie, et aussi le CLD de la MRC de Montmagny.

Le 12 mars 2025, la MRC de Montmagny a également adressé deux correspondances à monsieur Benoit Charrette, ministre de l'Environnement, des Changements climatiques, de la Faune et des Parcs, pour la tenue d'une audience publique du BAPE pour chacun des projets

2230 puisque, malgré les consultations et sessions d'informations par les promoteurs et le monde municipal, des questionnements subsistaient de la part de la population.

2235 Donc, dans ce contexte, la MRC était d'avis que la tenue sans attendre d'une audience publique du BAPE serait bénéfique pour l'ensemble des parties prenantes tout en contribuant à alimenter la compréhension nécessaire à une prise de décision éclairée concernant les projets, et ce, en toute transparence.

2240 Donc, la MRC jugeait important que les promoteurs aient l'occasion de bien expliquer le processus de développement des projets à la population et que l'Alliance puisse présenter les bénéfices attendus des projets pour les communautés qu'elle représente, et dont la MRC de Montmagny fait partie.

2245 La tenue des audiences publiques nous apparaît un cadre démocratique, transparent et adéquat à une discussion de cette importance.

En travaillant de concert, la MRC de Montmagny, les municipalités et les développeurs ont démontré une volonté partagée de maximiser les retombées économiques et sociales, tout en consolidant la légitimité des projets auprès de la communauté et des instances décisionnelles, notamment après du BAPE.

2250 La MRC de Montmagny a toujours trouvé important de travailler en partenariat avec le milieu puisqu'il... pour qu'il puisse bénéficier des retombées économiques et de redevances autonomes. La MRC a aussi collaboré à l'exercice de réduction des impacts visuels du projet de Saint-Paul-de-Montminy avec le promoteur du projet et les représentants des lacs. Deux réunions de travail avec un comité de citoyens ont eu lieu à l'été 2024 à ce sujet et le service d'aménagement a participé à ces rencontres.

2260 Un modèle de gouvernance exemplaire et de redistribution équitable. La MRC a convenu, avec ses 14 municipalités locales, d'une entente de principe innovante qui encadre la répartition des revenus issus des projets actuels et à venir d'énergie renouvelable sur notre territoire et hors de notre MRC, grâce au partenariat avec l'Alliance de l'Est, et ce, pour l'ensemble des territoires. Cette entente garantit que les revenus soient redistribués selon la capacité installée sur le territoire de chaque municipalité, assurant une équité territoriale exemplaire. Cela permet à chacune de

2265 recevoir un retour financier comparable à ce qu'elle aurait obtenu si elle avait porté le projet de façon autonome, sans la présence de la MRC de Montmagny et l'Alliance de l'Est.

2270 Les revenus générés, ce qu'on souhaite comme milieu, comme MRC, puis qu'on a partagé auprès des municipalités, c'est que ces sommes devront servir exclusivement à des projets structurants, notamment pour renforcer l'attractivité résidentielle et économique de notre territoire puis l'amélioration des infrastructures collectives et de services.

Cette approche contribue également à réduire les écarts entre municipalités rurales et à affirmer une solidarité régionale qui fait la force de notre territoire.

2275 La MRC a des historiques de développement collaboratif avec ses municipalités. Notamment, on a une Signature innovation en santé durable. Donc, La MRC de Montmagny a adopté une approche novatrice en développement territorial en s'engageant dans une Signature innovation en santé durable 2022-2025 soutenue par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation, avec un budget de 1,4 M\$. Sur ça, la MRC injectait des capitaux propres de tout près de 300 000 \$ pour exécuter cette réflexion-là et avoir des actions concrètes pour améliorer la qualité de vie.

2285 Cette stratégie vise donc à mobiliser l'ensemble des leviers communautaires autour d'objectifs mesurables en matière de bien-être physique, mental, social et environnemental, dans une optique de laboratoire vivant, et un plan d'action a également été adopté par la MRC. Et on a mis le lien vers ce document de travail là qui gouverne nos actions.

2290 Donc, le développement éolien s'inscrit directement dans cette démarche par les contributions suivantes. Santé économique et équité territoriale, donc les revenus générés par chacun des projets immobiliers -- tout près de 1,1 à 1,2 million par année pour les projets, selon les redevances -- répartis entre les municipalités selon des modalités équitables, permettront, comme on le mentionnait plus tôt, bien, de soutenir des projets locaux alignés sur les actes du plan d'action, donc des infrastructures sportives, sécurité alimentaire, des choses qui amènent une plus-value dans les communautés, de stabiliser les finances municipales, mais pas pour baisser les taxes, mais en consolidant les services collectifs qui influencent la qualité de vie des citoyens.

2295

2300

On veut aussi un soutien à l'autonomie communautaire et à la vitalité rurale. Donc, on veut que ça renforce la capacité des municipalités à développer des tiers lieux, bibliothèques, et caetera, des projets culturels contribuant à réduire l'isolement de la population, des infrastructures de proximité utiles pour les aînés, les jeunes familles, les personnes vulnérables, des initiatives structurantes pour la jeunesse, notamment des pôles ruraux exposés à un manque de services.

2305

L'écoresponsabilité et résilience territoriale. En tant que source d'énergie propre et renouvelable, le parc éolien soutient les objectifs environnementaux du plan d'action, notamment en lien avec la lutte aux changements climatiques; la création d'un territoire référence en matière de transition énergétique communautaire alliant environnement, développement économique et santé publique.

2310

À travers cette convergence entre développement économique et santé durable, la MRC pose un jalon exemplaire pour les collectivités rurales québécoises. On est reconnus par... pour cette signature-là. Actuellement, on fait aussi... on est invités dans des lieux pour expliquer toute la démarche de mobilisation du milieu.

2315

Donc, les projets éoliens de Saint-Paul-de-Montminy et Forêt Domaniale deviennent plus qu'un projet énergétique; ils deviennent un levier stratégique de transformation sociale, à la fois cohérent avec les engagements locaux et les politiques nationales. Des revenus autonomes permettront aux municipalités d'être en mesure de contribuer à la mise de fonds en argent, notamment dans le cadre du renouvellement du FAR volet 2, par le MAMH, pour la période 2025-2028.

2320

Aussi, une vision inspirée de notre Fonds jeunesse et de notre historique collectif. La MRC a pu bénéficier du déploiement du gaz naturel sur son territoire. C'était aussi un projet qui était remis en question par des citoyens et la MRC a profité de cette opportunité-là pour mettre un fonds où est-ce que les entreprises contribuent de façon volontaire. Donc, il y a un fonds qu'on espère autour de 100 000 \$. La Ville, la MRC ont mis de l'argent de départ et on a travaillé avec la fondation du Club Richelieu pour la gestion et la promotion de ce fonds-là.

2325

2330

Donc, ce fonds a déjà permis de démontrer que la mutualisation des ressources locales pouvait créer des leviers concrets, générateurs de projets qui font une différence tangible dans la vie des citoyens et dans le système... dans le dynamisme régional. On doit mentionner que 15

entreprises industrielles qui ont bénéficié du gaz naturel siègent sur... font partie de ce fonds-là et de mises de fonds volontaires qu'ils font dans le cadre du fonds.

2335           Donc, les revenus éoliens deviendront aussi un outil puissant et des revenus autonomes pour nos municipalités afin de soutenir des initiatives locales et communautaires, stimuler l'innovation et l'entrepreneuriat puis renforcer l'attractivité pour les jeunes familles et les nouveaux résidents. De la même manière, la redistribution équitable des revenus éoliens permettra la bonification des actions existantes et le financement de nouvelles infrastructures ou services, catalyseurs d'un développement harmonieux et pérenne.

2340           Juste pour vous mentionner que la MRC, les outils dont elle dispose pour accompagner les municipalités : une équipe du développement rural, deux agents; l'agente... Signature innovation, une agente; et l'équipe de développement habitation, deux ressources. Ces projets, donc, s'inscrivent pleinement dans les grandes orientations stratégiques suivantes.

2345           La réglementation en aménagement du territoire de la MRC. On a signé un règlement de contrôle intérimaire qui a été adopté en 2006, comme beaucoup de MRC au Québec. Pourquoi? Parce que les projets éoliens étaient en émergence. Les MRC, n'ayant pas de réglementation, ne pouvaient pas avoir de moyens légaux d'encadrer ou de freiner ces projets-là. Donc, la MRC, 2350 depuis 2006, a adopté quatre règlements qui ont modifié le règlement initial.

          On a aussi le Plan pour une économie verte 2030, qui établit... au gouvernement du Québec, bien évidemment, qui établit une trajectoire ambitieuse menant à la carboneutralité d'ici 2050. En vertu de ce plan-là du gouvernement, la MRC de Montmagny, comme la plupart des MRC du 2355 Québec, est à élaborer son Plan Climat pour les 10 prochaines années. Donc, le Plan Climat devrait être livré en 2027.

          Et aussi, le plan d'action 2035 d'Hydro-Québec, qui prévoit le triplement de la capacité éolienne installée sur le territoire québécois, et dont la MRC de Montmagny, via l'Alliance, bien, 2360 pourra avoir des redevances en lien avec des projets d'ailleurs, qui vont bénéficier à l'ensemble des 14 municipalités.

          Par ailleurs, les mesures d'atténuation proposées, telles que l'évitement des milieux naturels sensibles, les démarches visant une cohabitation harmonieuse avec les activités de villégiature et

2365 de chasse, ainsi que la mise en place de plans de suivi environnementaux, témoignent d'une  
volonté ferme d'assurer à la fois l'acceptabilité sociale et la préservation des attributs distinctifs du  
territoire par notre réglementation.

2370 De plus, la MRC de Montmagny entend collaborer étroitement avec les deux organismes  
de bassin versant présents sur son territoire, soit l'OBV de la Côte-du-Sud -- on travaille déjà avec  
ces organismes-là -- et également l'OBV du Fleuve Saint-Jean. On a des gens qui siègent sur les  
organisations, de notre communauté, afin de maximiser les retombées positives pour les citoyens  
et pour le bienfait de l'environnement.

2375 **LA PRÉSIDENTE :**

Madame Labrecque, je vous invite à conclure, mais je crois que vous êtes rendue...

2380 **Mme NANCY LABRECQUE :**

Oui. Oui.

**LA PRÉSIDENTE :**

2385 ... à la conclusion, de toute façon. Votre temps est écoulé.

**Mme NANCY LABRECQUE :**

2390 Oui. Donc, ces deux (2) projets de parcs éoliens, en raison de leur dimension, de leur  
gouvernance locale et de leurs retombées équitablement réparties, s'érigent en véritables leviers  
de transformation pour la MRC de Montmagny et ses 14 municipalités. Ils incarnent notre ambition  
collective d'un développement qui conjugue prospérité économique, vitalité communautaire et  
exemplarité environnementale pour les citoyens et citoyennes de notre MRC.

2395 Nous réitérons notre engagement à collaborer avec les instances gouvernementales, le  
promoteur, la population, nos partenaires municipaux afin d'assurer le succès de ces projets.

Au nom de la MRC de Montmagny, donc, nous vous remercions, là, de nous avoir reçus aujourd'hui.

2400

**LA PRÉSIDENTE :**

Merci à vous pour votre présentation, pour votre mémoire. Si vous permettez, j'aurais peut-être une petite question assez simple, là, pour vous. C'est un sujet qui est revenu quand même à quelques reprises de la part des participants, où les gens se questionnent sur le projet de schéma d'aménagement révisé qui date de 2009, à savoir où vous en êtes rendu dans le processus de révision de votre schéma.

2405

On voit qu'il est toujours disponible, là, sur votre site Web. Donc, est-ce que la version qui est disponible, celle de 2009, représente encore bien la vision de la MRC pour le développement de son territoire ou... Je vous laisse la parole.

2410

**Mme NANCY LABRECQUE :**

Oui. Je vais céder la parole à monsieur Daniel Racine.

2415

**M. DANIEL RACINE :**

Bonjour, Madame la présidente, Monsieur le commissaire.

2420

La version 2009 est encore sur notre site, c'est encore la vision de la MRC. Et le RCI 2006, qui a été modifié jusqu'en 2024, c'est la réglementation officielle de la MRC. Ça fait que le schéma d'aménagement 2009, c'est plus une vision, tandis que la réglementation est ce qui s'applique aux citoyens. En plus, sous les différentes couches qu'on a vues qui viennent de différents autres gouvernements, mais c'est une application.

2425

Les exercices de schéma d'aménagement, c'est des grands exercices, comme vous savez. Et puis, on a fait un travail de 2009 à 2016, toujours par rapport avec ce document-là. On a travaillé avec la Commission de protection du territoire agricole pour du dézonage, pour des îlots déstructurés.

2430

2435 En 2016, il y a un document de travail qui a été travaillé avec les ministères. On a présenté ça et on a fait une demande de modification des orientations gouvernementales en matière d'aménagement du territoire parce qu'il y avait des éléments qui étaient demandés par différents ministères, qui n'étaient pas nécessairement par rapport aux éoliennes, mais par rapport à d'autres choses, qui ont fait en sorte que ce n'était pas admissible pour le conseil des maires de faire des... d'adopter un schéma d'aménagement avec les orientations gouvernementales en cours.

2440 En 2017, le gouvernement du Québec a commencé son travail de modification des OGAT et, en 2024, il y a eu une... l'adoption des orientations gouvernementales modifiées. Et ça a répondu à un des objectifs de la MRC d'avoir une typologie différente d'une MRC à l'autre. Nous, on est la MRC de type F, donc une municipalité... une MRC avec un petit noyau urbain et une population qui est en baisse, donc une MRC plus dévitalisée.

2445 Donc, les orientations gouvernementales maintenant sont différentes si tu es un... Québec, Lévis, tandis que la MRC de Montmagny, qui est plus dévitalisée, bien les attentes sont différentes. Ça fait que ça, ça convient plus à toutes les MRC comme nous. Et là, bien, on commence l'exercice de révision, toujours avec le règlement qui est en application présentement.

2450 C'est une longue réponse, hein?

**LA PRÉSIDENTE :**

2455 Oui, mais elle est très claire. Ça explique un peu tous les contours de cet exercice-là...

**M. DANIEL RACINE :**

Oui.

2460 **LA PRÉSIDENTE :**

... qui semble quand même complexe.

2465

**M. DANIEL RACINE :**

Oui.

2470 **LA PRÉSIDENTE :**

Je vous remercie pour votre réponse. Je vous remercie pour votre participation.

**Mme NANCY LABRECQUE :**

2475

Merci beaucoup.

**LA PRÉSIDENTE :**

2480

Bonne fin d'après-midi à vous trois.

**LE COMMISSAIRE :**

Merci.

2485

**LA PRÉSIDENTE :**

2490

Peut-être un petit message pour madame Morand, là, si vous êtes à l'écoute, là, juste pour rassurer, là. On a des petits problèmes techniques, on semble ne pas être capable de vous joindre, mais ne vous en faites pas, là, on a pris connaissance de votre mémoire puis on va le considérer dans nos travaux.

Donc, je vais appeler la dernière intervenante de l'après-midi, madame Sonia Gagné de la Municipalité de Sainte-Apolline-de-Patton.

2495

**LE COMMISSAIRE :**

Bonjour.

2500 **LA PRÉSIDENTE :**

Bonjour à vous deux.

2505 **Mme SONIA GAGNÉ**

**M. BRUNO GAGNÉ**

**MUNICIPALITÉ DE SAINTE-APOLLINE-DE-PATTON (DM37ET DM37.1)**

**Mme SONIA GAGNÉ :**

2510 Bonjour. Je suis accompagnée de Monsieur le maire, vu que nous, on a des intérêts dans les deux projets, en fait. Monsieur le maire va lire un mémoire et je vais lire le deuxième, là. Puis on aura suffisamment de 15 minutes.

**LA PRÉSIDENTE :**

2515

Très bien.

**M. BRUNO GAGNÉ :**

2520 Je vous remercie. Madame la présidente, Monsieur le commissaire. Bruno Gagné, maire de Sainte-Apolline. Appui de la municipalité au projet éolien Saint-Paul, sur le territoire de MRC.

**(L'INTERVENANT FAIT LA LECTURE DE SON MÉMOIRE DM37.1)**

2525 Début de la phrase à la page 1 : « Madame, Monsieur, la municipalité de Sainte-Apolline-de-Patton... »

Fin de la phrase à la page 1 : « ... l'expression de nos salutations distinguées. »

Merci.

2530

**Mme SONIA GAGNÉ :**

2535

Moi, je vais y aller avec le mémoire, là, du projet de construction du parc éolien de la Forêt Domaniale.

**(L'INTERVENANTE FAIT LA LECTURE DE SON MÉMOIRE DM37)**

2540

Début de la phrase à la page 2 : « Situé dans la MRC de Montmagny... »

Fin de la phrase à la page 5 : « ... d'émettre un avis favorable pour la construction. »

Merci de votre écoute.

2545

**LA PRÉSIDENTE :**

Merci à vous, madame Gagné, monsieur Gagné, pour votre présentation, pour vos mémoires. Je vais passer la parole à mon collègue, qui a quelques questions pour vous, si vous permettez.

2550

**LE COMMISSAIRE :**

Merci. Merci pour la présentation de vos mémoires. Je vais aller dans l'ordre; j'aurai une question pour chacun de vous. Je commencerais par monsieur Gagné, qui a été le premier à faire sa présentation.

2555

On a vu, du côté de la Forêt Domaniale, les préoccupations qui ont été prises en compte, que vous nous avez rappelées tantôt par rapport à l'effet visuel et puis les répercussions sur les écosystèmes locaux tels que vous les avez décrites. Et, en revenant avec monsieur Gagné, parlant du processus de consultation soutenu de la part de l'initiateur de projet SPDM, j'aimerais bien savoir quelles ont été les préoccupations de votre côté, pour SPDM, quelles ont été les préoccupations qui ont été émises par votre communauté? Puisque, dans votre mémoire, vous soulignez que l'approche des consultations de l'initiateur a permis d'assurer quand même une planification respectueuse du milieu et a permis aussi d'intégrer les préoccupations de la population locale.

2560

2565

Quelles ont été ces préoccupations-là que vous avez pu intégrer dans la planification de ce projet?

2570 **M. BRUNO GAGNÉ :**

Vous voulez dire la préoccupation, nous, pour les rencontres, les tenues des rencontres qu'il y a eu, c'est ce que vous voulez dire, en fait?

2575 **LE COMMISSAIRE :**

Oui. Les différentes rencontres qu'il y a eu, les préoccupations qui ont été exprimées par la population locale, par vos concitoyens, vos commettants. Quelles ont été ces préoccupations-là? Puisque nous ne les avons pas dans votre... dans le mémoire que vous avez déposé.

2580 **M. BRUNO GAGNÉ :**

2585 Bien en fait, si je ne me trompe pas -- Sonia, tu me reprendras -- mais je pense qu'on a eu un citoyen qui était situé au Centre de Plein air le lac Carré, qui a eu quelques questions au niveau du projet de Saint-Paul-de-Montminy. On a répondu aux questions, je ne me souviens pas exactement de toutes les questions qu'il nous a posées, là, mais on n'a pas re-eu, après ça, d'autres citoyens nous ont posé des questions au niveau de ce projet-là ou autre, là.

2590 **LE COMMISSAIRE :**

Et vous vous rappelez la question était liée à quel enjeu? Est-ce que c'était...

**M. BRUNO GAGNÉ :**

2595 Il me semble que c'était la distance.

**Mme SONIA GAGNÉ :**

2600 Oui, il voulait savoir la distance qu'il allait y avoir avec le Centre de Plein air et tout ça. Mais il s'est présenté, là, lors de rencontres citoyennes, et ils ont pu répondre, là, à ses questions. Puis

il n'y a pas... il n'a pas reposé d'autres questions par la suite. Ça a été satisfaisant pour... de son côté.

**LE COMMISSAIRE :**

2605

OK, parfait, merci. Pour la Forêt Domaniale, vous mentionnez que des mesures concrètes d'atténuation ont été proposées afin de minimiser les impacts visuels que vous avez déjà évoqués de l'autre côté. De protéger aussi les habitants sensibles et de limiter les nuisances.

2610

Ce qui m'intéresse, au nombre de toutes ces mesures-là, quelles sont les mesures que vous, en tant que municipalité pour laquelle le projet -- vous l'avez souligné -- est important pour de multiples raisons que vous avez soulignées, quelles sont les mesures dont vous êtes le plus satisfaits ou quelles sont les mesures parmi celles qui ont été prises que vous considérez comme étant les plus porteuses?

2615

**Mme SONIA GAGNÉ :**

Bien, en fait, c'est que dans le projet de la Forêt Domaniale, il n'y aura aucun effet visuel de la Municipalité de Sainte-Apolline sur ces éoliennes-là, comme ils l'ont présenté lors de la première audience, là. Ça fait qu'on n'en verra pas, il n'y aura aucune... il n'y aura aucun visuel sur aucune éolienne, là, de Sainte-Apolline, dans le projet de EDF.

2620

**LE COMMISSAIRE :**

2625

Mais est-ce qu'il y a des écosystèmes sensibles?

**Mme SONIA GAGNÉ :**

Dans le fond, ils vont utiliser, là, comme ils ont dit... Oui, c'est sûr, la flore et la faune, mais ils vont utiliser déjà 70 %, là, comme ils ont expliqué, des chemins qui sont existants. Ça fait que t'sais, ça, ça protège déjà, là. Je veux dire, ils ne referont pas des... je ne veux pas dire des dommages, mais ils ne referont pas des nouvelles routes, tout ça. Ils vont déjà passer par des passages qui sont déjà existants. Ça fait que je pense que c'est déjà très conscientisable, pour eux, d'utiliser déjà des choses qui sont en place, là.

2630

2635 **LE COMMISSAIRE :**

OK. Merci. Merci à vous deux pour votre mémoire... vos mémoires. Et on vous souhaite bonne fin de journée.

2640 **Mme SONIA GAGNÉ :**

Merci beaucoup à vous.

2645 **M. BRUNO GAGNÉ :**

Merci à vous.

**LA PRÉSIDENTE :**

2650 On me dit de faire une dernière tentative avec madame Morand. Il y a des tests qui sont en cours pour tenter de la joindre. C'est notre dernière participante, donc on va... on va faire un dernier essai avec madame Morand pour voir si on est capables de l'avoir avec nous cet après-midi.

2655 Donc, madame Morand, je ne sais pas si vous m'entendez, mais prendre vraiment le soin d'activer votre micro puis on va vous attendre une petite minute avant de clore la séance.

Ah, je crois que ça fonctionne. Je vois votre pastille à l'écran. Je ne sais pas si vous voulez ouvrir votre caméra, votre micro. Ça ne marche pas. Donc, on me confirme que ça ne marche pas. On aura tout tenté cet après-midi pour joindre madame Morand. Peut-être ce soir, je ne sais pas. 2660 Oui, merci, cher collègue. On vous rappelle, madame Morand, que si ça ne fonctionne vraiment pas, on a bien pris connaissance de votre mémoire et on va le considérer dans nos travaux.

2665 Donc, je remercie tous ceux et celles qui ont pris le temps, cet après-midi, de venir nous partager leur point de vue sur les projets. On va clore la séance dès maintenant puis on poursuit ce soir, ici même, là, pour la dernière séance, à 19 h.

Donc merci, et bonne fin d'après-midi.

2670

---

**SÉANCE AJOURNÉE AU 9 JUILLET 2025, À 19 H**

---

2675

Je soussignée, VANESSA LAGACÉ, sténographe officielle, déclare sous mon serment d'office que les pages ci-dessus sont et contiennent la transcription exacte et fidèle de l'audience que j'ai entendue via webdiffusion, le tout conformément à la loi.

2680

ET J'AI SIGNÉ :



---

Vanessa Lagacé, s.o.